

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

Bureau de dépôt : Bruxelles 4 ●●● Editeur responsable : B. Many, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

TAPIS ROUGE POUR LES VOLONTAIRES. COLLOQUE DU 13 MARS 2009.

Vendredi 13 Mars 2009
de 9h à 17h à Bruxelles

**Colloque
Jeunes et
Volontaires**

*TAPIS ROUGE
POUR LES VOLONTAIRES*

**Construisons ensemble les enjeux
de l'engagement volontaire jeune !**

★ Maison Internationale des Associations ★ 40 rue Washington ★ 1050 Bruxelles ★

WWW.TAPIS-ROUGE.BE



111
JANVIER
FÉVRIER
2009

Logo of the Council of Catholic Youth (CCJ) and other partner organizations at the bottom of the poster.

- INVITATION AU COLLOQUE JEUNES ET VOLONTAIRES
- DOSSIER « L'IMPÔT JUSTE » DANS CE CORRESPONDANCE

Conseil
de la
Jeunesse
Catholique

SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC 4

CJC EN MOUVEMENT 5

● Assemblée du CJC	5
<i>Plan triennal : la valorisation de l'engagement volontaire des Jeunes en OJ</i>	6
<i>Elections régionales et communautaires : mémorandum du CJC</i>	6
<i>Actualités du secteur</i>	6
<i>Projet emploi</i>	6
● Plan triennal : Campagne 2009 : « Tapis rouge pour les volontaires »	7
<i>Colloque « Jeunes et volontaires »</i>	7
● Infos à relayer	9
● Revue de presse	12
<i>Débat intra francophone Wallonie-Bruxelles</i>	12

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE 13

● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	13
<i>Négociation du décret : Bel atterrissage pour les OJ</i>	13
<i>Avis favorable de la CCOJ</i>	14
● FESQJ- CESSOC	15
● Fonds de formation du secteur socioculturel	15
<i>Appel à projets 2008 - 2009</i>	15
<i>Catalogue des formations</i>	16
● Revue de presse	17
<i>Communiqué de presse Belga du 28/11/2008</i>	17
<i>Réforme du CJEF</i>	18
<i>Réforme du décret OJ</i>	19
<i>Des jeunes Belges pour le climat</i>	21
<i>Budget de la politique de la jeunesse</i>	21
<i>Non marchand</i>	22
<i>Emploi ACS</i>	23
<i>Droits de l'enfant</i>	24
<i>Décret Education permanente</i>	26

DU COTE DES ORGANISATIONS 27

● Appel aux OJ !	27
● L'info Kit de la JOCF aborde le thème des paradis artificielles	28
● Le logo de la JOC fait peau neuve !	28
● La journée multiformation au Patro	28
● Education par l'action	29
● Festival Mix Generations : Volontariat E&A y était !	29
● Echos des guides	31
● L'événement annuel de Gratte, c'est pour bientôt !	31
● Revue de presse	32
<i>Jeunes CSC</i>	32

EPINGLES POUR VOUS 35

Parmi les revues reçues au CJC, nous en avons épinglé quelques unes dont le contenu pourrait vous intéresser et/ou être utile pour la préparation de vos activités de formation ou d'animation. Si vous souhaitez en recevoir les coordonnées ou, si le volume le permet, une copie, adressez un mail à secretariat@cjc.be ou correspondance@cjc.be.

● Revue de presse	36
<i>Taizé à Bruxelles</i>	36
<i>Colloque FRB : Vivre dans une famille recomposée</i>	37
<i>Aide à la Jeunesse</i>	38
<i>Jeunes et environnement</i>	39

CALENDRIER

	Janvier 2009							Février 2009							Mars 2009											
Dimanche								1							1						1					
Lundi								2							2						2					
Mardi								3						Bureau CESSOC	3						3					
Mercredi								4							4						4					
Jeudi								5							5						5					Bureau CJEF/CA CRIJ
Vendredi								6						CA CJC	6					CA CJC	6					
Samedi								7						Etats-Généraux des GCB	7					AG du CIL	7					
Dimanche								8							8						8					
Lundi								9							9						9					
Mardi								10						CA FESQJ/CG du fonds de formation	10						10					
Mercredi								11						Forum de la JEC	11						11					
Jeudi								12						Formation laby II/AG CJEF	12						12					AG du CRIJ
Vendredi								13						Formation laby II	13						13					Colloque du CJC
Samedi								14							14						14					
Dimanche								15							15						15					
Lundi								16						CA CESSOC	16						16					
Mardi								17						CCOJ/CA APEF	17						17					Bureau CESSOC
Mercredi								18						AG CJC	18						18					CA APEF
Jeudi								19						CA CESSOC	19						19					
Vendredi								20							20						20					
Samedi								21							21						21					
Dimanche								22							22						22					
Lundi								23							23						23					
Mardi								24							24						24					
Mercredi								25						Bureau CJEF / CA APEF	25						25					CCOJ
Jeudi								26						LPJ-CJC	26						26					CA FESQJ
Vendredi								27							27						27					
Samedi								28							28						28					
Dimanche								29							29						29					
Lundi								30							30						30					
Mardi								31							31						31					CA CESSOC/Bureau CJEF
Mercredi														Bureau CJEF												
Jeudi																										
Vendredi																										
Samedi																										
Dimanche																										

CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée du CJC	5
<i>Plan triennal :</i>	
<i>la valorisation de l'engagement volontaire des Jeunes en OJ</i>	6
<i>Elections régionales et communautaires : mémorandum du CJC</i>	6
<i>Actualités du secteur</i>	6
<i>Projet emploi</i>	6
● Plan triennal : Campagne 2009 : « Tapis rouge pour les volontaires »	7
<i>Colloque « Jeunes et volontaires »</i>	7
● Infos à relayer	9
● Revue de presse	12
<i>Débat intra francophone Wallonie-Bruxelles</i>	12

ASSEMBLÉE DU CJC

L'Assemblée générale du CJC s'est réunie le jeudi 11 décembre autour de deux projets essentiels du CJC en 2009 : le colloque du 13 mars et les outils pédagogiques valorisant le volontariat des jeunes en OJ, d'une part, et le mémorandum du CJC en vue des élections de juin 2009, d'autre part.

Cette Assemblée a également abordé l'actualité politique du secteur. Enfin, la proposition de réanimer la dynamique des réunions des responsables emploi dans les OJ a été bien accueillie.

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

L'assemblée est seule compétente pour les modifications des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et budget, l'admission ou l'exclusion de membres, l'approbation et la modification de tous règlements d'ordre intérieur, la dissolution volontaire de l'association.

Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC ainsi que deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

Vous pouvez lire de plus amples informations à ce sujet dans la rubrique Politique de Jeunesse et de Vie Associative

PLAN TRIENNAL : LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES JEUNES EN OJ

L'état de l'avancement du plan triennal concernant l'engagement volontaire des Jeunes en OJ nous a été présenté par le coordinateur du projet, Mathieu Brogniet. La structure du **colloque du 13 mars 2009**, affinée depuis la dernière assemblée, a été validée par l'assemblée.

La matinée offrira le choix entre trois **ateliers thématiques** qui permettront de développer de manière pratique un aspect du volontariat jeune :

1. Le volontariat, un projet de société par et pour les jeunes ;
2. S'engager aujourd'hui : les domaines d'action et les différentes modalités de l'engagement ;
3. Reconnaissance et valorisation des jeunes volontaires.

La **séance plénière** de l'après-midi fera écho aux ateliers interactifs du matin qui seront mis en perspective par des représentants du monde académique.

Un troisième temps fort du colloque sera le *panel d'interpellation politique sur l'avenir du volontariat jeune* : quatre représentants de la société civile interpellent les représentants des partis politiques. Ces interpellations seront en lien avec les propositions formulées en CJC à l'occasion des élections régionales et communautaires.

ELECTIONS RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES, JUIN 2009 : MÉMORANDUM DU CJC

Dominique Vitry, chargée de ce projet, a présenté à l'assemblée la nouvelle version du cahier de revendications, enrichie des contenus recueillis lors des animations réalisées en OJ. L'assemblée a parcouru le texte point par point et Dominique a noté les propositions de modifications des délégué/es.

ACTUALITÉS DU SECTEUR

Le secrétaire général, Brice Many, a informé l'assemblée sur l'évolution des négociations concernant le décret OJ. Cinq mois de travail intense ont abouti, le 27 novembre, en un avant projet de décret dont le texte a été distribué en séance. Les deux négociateurs pour le CJC, Laurent Jauniaux et Brice Many, ont été chaleureusement remerciés pour leur travail par l'assemblée.

PROJET EMPLOI

L'assemblée a accueilli positivement la proposition de relancer, dès 2009 et avec un calendrier régulier, les assemblées emploi ainsi que les réunions de mise ou de remise à niveau pour les nouveaux responsables emploi dans les OJ.

Fin d'année oblige, cette dernière assemblée de l'année civile, s'est terminée par un moment convivial autour d'un verre de bonne bière belge.

Rendez-vous a été donné pour la prochaine Assemblée générale, le jeudi 19 février prochain.

M.P.

PLAN TRIENNAL : CAMPAGNE 2009 " TAPIS ROUGE POUR LES VOLONTAIRES ! "

Forts de l'expérience et des résultats récoltés durant un an et demi, nous nous lançons maintenant dans la deuxième partie de ce plan d'action. Tous les résultats accumulés seront mis en évidence dans la campagne " Tapis rouge pour les volontaires ". Durant toute l'année 2009, nous mettrons sous le feu des projecteurs tous les jeunes volontaires qui s'engagent au sein de nos Organisations de Jeunesse.

COLLOQUE " JEUNES ET VOLONTAIRES "

L'événement phare de la campagne " Tapis rouge pour les volontaires " est le **colloque " Jeunes et Volontaires, motivations des jeunes et engagements associatifs "**. Il se déroulera à Bruxelles le **vendredi 13 mars 2009**.

Ce colloque réunira de nombreux acteurs du monde de la jeunesse et du volontariat : cadres des Organisations de Jeunesse, responsables d'associations, experts universitaires, responsables politiques et représentants de la société civile, membres du Conseil Supérieur des Volontaires...

Avec vous et tous les autres participants, nous souhaitons réfléchir aux différents aspects du volontariat des jeunes: valeurs, motivations, modes et types d'engagement, apports particuliers du volontariat dans notre société, conditions de soutien et de développement de l'action bénévole... Ce colloque sera l'occasion de croiser les expériences et les points de vue des jeunes, des professionnels de la jeunesse ainsi que d'experts sur les questions du volontariat.

Depuis 2007, les Organisations de Jeunesse du Conseil de la Jeunesse Catholique mènent un plan d'action de trois ans destiné à valoriser le volontariat des jeunes. Une première phase a permis de lancer un premier " coup de sonde " sur les modes et types d'engagements des jeunes. Sous le slogan " Pris du virus volontariat ", cette phase comprenait trois actions: un sondage on line " la radiographie du volontaire ", des soirées-rencontres régionales " Prises de sens " et une soirée festive " Homéo party ". Cette phase a abouti à un rapport qui reprend tous les résultats. Le rapport est disponible sur le site www.cjc.be dans la rubrique " Outils & Publications ".

Comment se déroulera cette journée ?

Après une **introduction générale** qui pose le cadre et le contexte, **trois ateliers thématiques** participatifs sont organisés. Dans ces ateliers, vous interagirez avec les intervenants - discutants mis en évidence : acteurs publics, acteurs d'OJ, partenaires... Ces ateliers sont avant tout des lieux d'échange entre participants et discutants, permettant également des échanges de pratiques.

Lors de la **plénière de l'après-midi**, un binôme par thématique, composé du rapporteur de l'atelier et d'un intervenant académique, présente une synthèse du contenu des échanges de l'atelier en question. L'intervenant académique mettra en perspective la synthèse du rapporteur en apportant des éclairages sur les différentes notions et concepts clés issus de cette synthèse. **Chaque atelier permettra de développer de manière pratique un aspect du volontariat jeune et aura son "répondant théorique" lors de la plénière.**

Comment participer à ce colloque ?

Dans ce Correspondance, vous trouverez une invitation qui vous est destinée. Vous y retrouverez toutes les modalités pratiques de cette journée (programme, lieu...). Pour obtenir plus d'informations sur la campagne "Tapis rouge pour les volontaires, n'hésitez pas à surfer sur www.tapis-rouge.be. En tant que membre d'une OJ du CJC, cette journée ne vous coûtera que 1,5 euro !!!

Et après le colloque, que se passera-t-il ?

Le CJC présentera son **cahier de revendications** aux différents partis politiques démocratiques. Dès le mois de février, ce "mémoire", rédigé sur base des idées des jeunes de nos différentes OJ, sera diffusé auprès des partis pour les inviter à intégrer nos préoccupations pour la jeunesse dans leur programme politique en vue des élections régionales et européennes de juin 2009. Ce mémoire a été finalisé et validé par toutes les organisations membres du CJC lors de son assemblée générale du 11 décembre dernier. Il vous sera livré avec le prochain numéro du Correspondance. Au mois de mai, une délégation du CJC rencontrera chaque parti pour discuter des idées contenues dans notre cahier de revendications.

En septembre 2009, un **outil pédagogique** sera diffusé largement dans toutes les OJ du CJC. En tant que cadre membre d'une OJ, vous ne manquerez pas de l'apercevoir et de l'utiliser. Cet outil comprendra un **double DVD** de présentation de nos différentes OJ et de l'engagement volontaire jeune aujourd'hui.

Le DVD sera accompagné de **fiches pratiques**. Elles contiendront des tas de bonnes idées pour soutenir et valoriser au quotidien les jeunes volontaires dans nos organisations.

M.B.

Pour suivre l'actualité de cette campagne, n'hésitez pas à surfer sur www.tapis-rouge.be

INFOS À RELAYER

26^E JOURNÉE DES FAMILLES À ERPENT

L'Association Nationale des Parents, Anciens et Amis du Patro annonce sa 26^e journée des Familles. Elle aura lieu le samedi 14 mars 2009 au Collège Notre-Dame de la Paix à Erpent. Le thème de cette année " **Famille, quand les générations se rencontrent** " sera décliné dans une conférence par Myriam Tonus.

Comme chaque année, les petits seront encadrés par des puéricultrices et une animation est prévue pour les enfants et adolescents de 4 à 16 ans.

Inscriptions (indispensable) et renseignements auprès de l'ANPAP, tél. 071/28.69.59 ; info@anpap.be

FESTIVAL CHOOSE LIFE, DU 14 AU 18 AVRIL 2009 !

Le Choose Life festival n'est pas un festival comme un autre ! On y trouve bien sûr des concerts et une ambiance festive et de rencontre, mais celui qui déplace les foules, n'est pas un groupe de rock idolâtré des jeunes, c'est ... Dieu. En effet, cet événement, avec une pointe de défi et de non conformisme, se veut le festival de la foi des jeunes catholiques en Belgique.

Il offre donc l'occasion à une centaine de jeunes chrétiens de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre de se rencontrer et d'oser vivre des temps forts de prière, de fête, de musique et de concerts, des témoignages, des ateliers sportifs et artistiques, et des partages. Histoire de montrer que l'Eglise peut aussi avoir un visage jeune et dynamique !

Les jeunes qui fréquentent les OJ ont à cœur de faire partager les valeurs qui les animent au quotidien. Certains d'entre eux sont aussi animés par la foi et voudraient parfois faire partager cette expérience avec d'autres qui la vivent également. C'est exactement ce que propose le Choose Life festival.

Lieu du festival :
Centre scolaire de Berlaymont (Waterloo) ;
Pour tout renseignement :
Eric Vollen, 081 46 81 48
ou 0474 45 24 46, ou secretariat@festivalchooselife.be
ou <http://festivalchooselife.be>

HORIZONS POUR TES VACANCES

L'édition 2009 de cette brochure du Réseau Jeunesse Ignatien vient de paraître. Elle propose, comme chaque année, des activités très variées pour les jeunes de 6 à 35 ans, principalement pendant les vacances d'été : pèlerinages, vacances découverte d'autres cultures, randonnées à pied ou à vélo, camps spécifiques pour les jeunes de 6 à 18 ans ... Elle contient également les informations concernant les activités ayant lieu durant l'année et qui partagent avec celles de l'été, le souci de la convivialité, du partage, de la fête avec la recherche de Dieu, la prière, la culture, l'engagement social, la nature et le sport.

Renseignements :
Réseau Jeunesse,
rue Marcel Lecompte 25 à 5100 Wépion
Tél. 081/46 81 48 ou 0474/45 24 46
secretariat@reseaujeunesse.be ;
www.reseaujeunesse.be

Découvrez le site
www.agenda-solidaire.be

Coédition Luc Pire et CNCD 11.11.11., en
vente dans les librairies au prix de 15 euros.

AGENDA SOLIDAIRE

Agenda-solidaire.be est un projet d'information dont l'objectif est de rassembler en un seul espace les annonces des nombreux événements s'inscrivant dans la cadre de la *solidarité internationale et de la coopération au développement* qui sont organisés chaque jour de l'année et un peu partout en Belgique francophone. C'est un espace pluraliste d'information qui diffuse tant les activités organisées par le secteur des ONG que celles des multiples associations de fait et institutions travaillant dans ce domaine. C'est une initiative du CNCD-11.11.11 et d'ACODEV, son homologue flamand, qui ont décidé de joindre leurs forces pour offrir cet espace.

MONDIALISER LE TRAVAIL DÉCENT

Les grandes mutations de l'économie mondiale ont entraîné une profonde transformation de la gestion des entreprises transnationales, des politiques économiques des Etats et des conditions de travail et d'évolution des revenus dans le monde. Au Nord comme au Sud, elles ont provoqué une mise en concurrence des travailleurs ; cette concurrence est provoquée par la course à la compétitivité à laquelle se livrent les Etats du monde entier pour attirer les firmes en quête de rentabilité maximale.

Un livre " Mondialiser le travail décent ", explique bien ces grandes mutations et leur impact. Il prône la mondialisation du travail décent comme alternative aux défis de l'emploi ou du développement dans le monde. Résultat d'un travail collectif, d'auteurs provenant tant du monde de l'enseignement universitaire, que du monde syndical et des ONG, le livre a été coordonné par le secrétaire général du CNCD, Arnaud Zacharie et par le coordinateur de la Coalition pour un travail décent, Alexandre Seron.

ETAT DES RÉSISTANCES DANS LE SUD – 2009 FACE À LA CRISE ALIMENTAIRE

Port-au-Prince, Le Caire, Dakar, Mogadiscio, Kuala Lumpur, Manille,... pour nombre de capitales du Sud, l'année 2008 aura été celle des " émeutes de la faim ". Traditionnellement sourds aux appels de la rue, les gouvernements des pays concernés ont cette fois réagi au quart de tour, conscients que cette colère populaire là, celle des " ventres creux ", constituait une menace sans égal pour

leur stabilité. Les réflexes répressifs ont donc été accompagnés d'une batterie de mesures d'urgence visant à contenir les prix (vente d'aliments subsidiés, réduction des taxes à l'importation, limitation des exportations, etc.). Expression spectaculaire des tensions sociales et politiques qui agitent l'univers urbain, les " émeutes de la faim " n'épuisent cependant pas la diversité des réactions des populations concernées. Dans de nombreux pays, le mécontentement a tant bien que mal été canalisé dans des manifestations " contre la vie chère " par les acteurs syndicaux ou les forces de l'opposition, avec l'espoir – au-delà de l'urgence humanitaire – d'arracher des changements démocratiques et sociaux à des élites prises en défaut par l'ampleur de la crise. Plus fondamentalement, ces protestations sont l'ultime soubresaut d'une tendance lourde : la marginalisation des agricultures vivrières au profit des monocultures d'exportation et la dépendance accrue des pays pauvres vis-à-vis des marchés internationaux qui en découle. Les organisations paysannes sauront-elles s'appuyer sur la prise de conscience, partagée par un nombre croissant de décideurs nationaux, des dangers de la libéralisation agricole pour faire avancer le principe de la souveraineté alimentaire ?

*Revue Alternatives Sud,
volume XV (2008) n°4 éditée
par le Centre Tricontinental
Infos et abonnement :
vente-abonnement@cetri.be
Consultez également
le nouveau site www.cetri.be*

Wallonie-Bruxelles, ou quand les non-politiques se frottent à la politique

► Intéressant, décevant ou frustrant : retour sur la participation civile au Groupe.

La démarche était originale : associer, dans un même groupe de débat, une moitié de représentants de partis politiques et une autre moitié "issue de la société civile". Au terme d'une année de discussions sur l'avenir des francophones, le Groupe Wallonie-Bruxelles a-t-il obtenu des résultats intéressants ? Pour ses deux coprésidents Philippe Busquin (PS) et Antoinette Spaak (FDF), c'est oui ("La Libre" du 16/12), même s'ils reconnaissent qu'ils auraient voulu "aller plus loin". Le rapport qu'ils ont rendu lundi sur "Évolution du paysage institutionnel et le concept de Fédération Wallonie-Bruxelles" a certes recueilli l'aval des quatre partis francophones, mais qu'en pensent les membres non-politiques du Groupe ? Comment ont-ils vécu cette expérience de participation directe à la vie politique ?

Brice Many (Conseil de la jeunesse catholique) tire "un bilan positif, malgré la difficulté de brasser en un seul lieu des politiques, qui ont des comptes à rendre aux électeurs et à leur parti, et des gens de la société civile". C'était en tout cas enrichissant. "Cela nous a permis de décoder comment fonctionne le

monde politique, témoigne Jean-Pierre Champagne (Fédération wallonne des agriculteurs). Et de remarquer à quel point il est conservateur quant aux structures (Communauté française, Cocof)." A quel point, aussi, il est partagé. Bernard Rentier, recteur de l'université de Liège : "On est noyé dans les clivages. On comprend mieux les limitations de l'action."

La politique "marche blanche"

"On nous a donné la parole, ce qui est déjà sympathique, estime cependant le P. Rentier. On savait que le relais serait pris par les politiques. Je ne crois pas que nous avons été instrumentalisés mais nous avons été appelés pour donner une crédibilité extérieure. La politique, c'est l'affaire des politiques. Ici, c'était un peu de la politique "marche blanche", de la consultation populaire."

Et le fruit du travail du Groupe, adopté lundi en séance plénière, est-il satisfaisant ? "Si ce n'est l'unanimité sur la nécessité d'un lien entre Bruxelles et la Wallonie, on savait qu'on n'arriverait à rien de transcendant", fait remarquer Bernard Rentier. "Le résultat limité est sans doute lié à la complexité institutionnelle, juge Jean-Yves Saliez (Inter-Environnement Wallonie), mais aussi à un manque de méthode, de rigueur. Je n'ai d'ailleurs pas participé jusqu'au bout. Si c'est pour entendre des lita-

nies d'autosatisfaction d'acteurs économiques en place..."

Brice Many est moins sévère : "Le rapport de lundi ne permet pas de prendre la mesure de la qualité de ce qui a été fait par les groupes de travail (NdlR : enseignement, matières personnalisables, économie et culture). Je préfère dire que c'était le rapport des politiques plutôt que celui du Groupe Wallonie-Bruxelles. Si on pouvait maintenant préciser ce vers quoi les francophones veulent aller, ce serait bien." Jean-Pierre Champagne acquiesce : "Le résultat positif, c'est le renforcement des liens Bruxelles-Wallonie avant les élections. Pour le reste, les débats devront être poursuivis. Il faudra concrétiser, en dehors de toute passion."

Mais le débat, notamment sur l'enseignement, sera-t-il poursuivi après les élections ? Certains en doutent. Déçu, Jean-Claude Vandermeeren (ex-FGTB wallonne) se demande si "le débat ne sera pas enterré". "Pourtant, dit-il, tout en s'interrogeant sur la "crédibilité" des politiques, le texte final est inodore et incolore. C'est un compromis politique un peu vide, sans propositions concrètes. Il n'y a jamais eu de véritable débat en séance plénière sur la question régionalistes-communautaristes. On n'a rien réglé. J'attends qu'on aille plus loin."

Affaire à suivre, donc. Enfin, peut-être.

Laurent Gérard

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	13
<i>Négociation du décret : Bel atterrissage pour les OJ</i>	13
<i>Avis favorable de la CCOJ</i>	14
● FESIJ- CESSOC	15
● Fonds de formation du secteur socioculturel	15
<i>Appel à projets 2008 - 2009</i>	15
<i>Catalogue des formations</i>	16
● Revue de presse	17
<i>Communiqué de presse Belga du 28/11/2008</i>	17
<i>Réforme du CJEF</i>	18
<i>Réforme du décret OJ</i>	19
<i>Des jeunes Belges pour le climat</i>	21
<i>Budget de la politique de la jeunesse</i>	21
<i>Non marchand</i>	22
<i>Emploi ACS</i>	23
<i>Droits de l'enfant</i>	24
<i>Décret Education permanente</i>	26

COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE : RÉFORME ENCORE

NÉGOCIATION DU DÉCRET : BEL ATERRISSAGE POUR LES OJ

Il a fallu 6 mois, 50 réunions, sans doute 50 versions différentes, des contacts avec 5 Cabinets ministériels différents, et beaucoup, beaucoup de patience et de sens du compromis. Cette fois, ça y est. Un projet de décret OJ est proche de voir le jour et de réformer le décret de 1980.

La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

Le groupe de pilotage est le groupe qui a négocié avec le Ministre au nom de la CCOJ. Il était composé de Laurent Jauniaux des Patros, Brice Many du CJC et co-Président du groupe, Yamina Ghoul de la COJ, Geoffroy Carly des Céméa et co-Président du groupe, Céline Moreau des jeunes FGTB, Nadia Achbany du CIDJ et Despina Euthiminou du RESOJ, Magaly Henken de la COJR et Arnaud Van Praet de la FEL, Catherine Lemaite du RNC et Olivier Leblanc de la FCJMP, Annick Hoornaert des Scouts et Bernard Mathieu de l'ICC.

La FESOJ est la Fédération des Employeurs des Secteurs des Organisations de Jeunesse, des Centres de Jeunes et du Tourisme social. C'est elle qui nous représente au niveau de la concertation sociale, au sein de la Confédération des Employeurs des Secteurs Socio-Culturel et sportif, la CESSoc. C'est à ce niveau que se négocient notamment les Accords du Non-Marchand, le décret Emploi ou les Conventions Collectives de Travail sur les barèmes.

La catégorie "groupement de jeunesse" est une catégorie qui permet de reconnaître des associations qui ne sont pas, à tous points de vue, des OJ. La FESOJ, composée d'OJ, pourrait bénéficier de cette catégorie au même titre que le CRIJ, Comité pour les Relations Internationales de Jeunesse.

Mi-novembre, le Ministre de la Jeunesse a fait savoir qu'il déposerait le projet de décret au Gouvernement du 28 novembre. Cela a pu se faire même si ce fut de manière assez rock n' roll. En effet, le groupe de pilotage a refusé de marquer son accord sur le texte présenté par le Cabinet le jeudi 20 novembre car il était impossible de dire oui le 21. Les délais étaient trop courts. Finalement, une course contre la montre s'est engagée, elle devait s'achever mercredi 26. Le groupe de pilotage a négocié toute la nuit avec le Cabinet et au matin, a pu marquer son accord sur le texte du décret même si trois questions faisaient encore problème.

Le vendredi 28 novembre, le Gouvernement de la Communauté Française a approuvé l'avant-projet de décret et le lundi, la CCOJ était sollicitée pour remettre son avis. Ce qu'elle a fait, on vous en parle plus bas.

Début décembre, le CJC a eu l'occasion de réunir ses Organisations de Jeunesse membres à deux reprises pour évoquer ce projet de décret. L'accueil, même s'il est prudent, est globalement positif au niveau des membres. Les négociateurs ont même été chaleureusement félicités. Dans les mois qui viennent, le décret sera voté et il devra alors être mis en œuvre. A ce moment, la mission du CJC changera. Il s'agira d'accompagner les Organisations de Jeunesse membres, de leur expliquer les procédures et de les conseiller. Les cadres des OJ, au premier rang desquels les administrateurs, feront l'objet d'une attention particulière. Nous réfléchissons actuellement à la meilleure manière de les informer le plus complètement possible sur ce décret, sur les changements qu'il va apporter à votre OJ.

AVIS FAVORABLE DE LA CCOJ

La CCOJ du 10 décembre dernier avait un point capital à son ordre du jour. Avant d'évoquer celui-ci, revenons quand même sur les autres questions traitées ce jour-là. Tout d'abord, la CCOJ a remis un avis favorable à la demande de reconnaissance introduite par la FESOJ, demande de reconnaissance comme groupement de jeunesse.

Cette reconnaissance est motivée par le fait qu'une reconnaissance comme celle-là permet d'obtenir des subventions, notamment pour l'emploi. Or, il se fait que la FESOJ a chaque année des difficultés à boucler son budget.

Ensuite, la CCOJ a pris connaissance des raisons pour lesquelles les co-présidents ont annulé la réunion de la CCOJ du 26 novembre 2008, réunion qui devait réunir l'ensemble des OJ. La raison tient principalement au défaut de préparation de cette réunion. Ceci s'explique par le fait que la négociation du décret OJ avait capté toutes les énergies disponibles.

Enfin, la CCOJ a travaillé sur l'avis concernant le décret OJ. Le groupe de pilotage avait travaillé trois heures durant pour proposer un avis très circonstancié. Celui-ci compte, au final, 38 pages alors que le décret en compte 45. C'est dire si l'avis est précis et détaillé. Il est également globalement très positif sur le texte proposé au secteur.

B.M.

FESOJ-CESSOC

A quelques heures près, nous bouclions ce numéro du Correspondance sans pouvoir vous informer des dernières informations sur l'emploi. En effet, ce n'est que ce 15 décembre que la CESSOC et les syndicats ont pu se mettre d'accord sur une Convention Collective de Travail portant sur les barèmes salariaux à appliquer en 2008. Il était temps, n'est-ce pas ? Bien plus, ils ont également conclu des accords portant sur les frais de déplacements des missions.

Ces dossiers ont monopolisé beaucoup de temps à l'occasion des dernières réunions des CA de la FESOJ et de la CESSOC. Il était temps qu'un accord soit conclu au niveau des barèmes salariaux. Ceux-ci sont donc portés à 89,35 % des barèmes de la Commission Paritaire 329.

La revalorisation qui va s'opérer avec effet rétroactif d'un an, amènera ces barèmes à hauteur de 89,35 % des 100 %. L'objectif final est d'arriver à 100 % mais il est impossible de prédire pour quand cet objectif sera atteint.

D'autres questions sont toujours en cours d'investigation et de négociation. C'est le cas de la question des fins de carrière, notamment. C'est aussi le cas de la question des frais de déplacement domicile travail.

Concernant le fonds de formation, signalons qu'il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier numéro du Correspondance.

B.M.

FONDS DE FORMATION DU SECTEUR SOCIOCULTUREL

APPEL À PROJETS 2008-2009

Dans le prolongement de l'appel à projets " Diriger une association " et en association avec la Fondation Roi Baudouin, le Fonds socioculturel lance un appel à projets visant à développer une réflexion collective autour du " projet de l'association ". Cette réflexion s'inscrit dans une dynamique respectueuse des rôles et responsabilités des différents composants de l'association : A.G., C.A., direction, travailleurs, volontaires, organes de concertation,...

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Pour rappel, les barèmes salariaux dans notre secteur, le secteur socioculturel de la Communauté Française, sont appliqués en référence à une grille barémique à 100 %, en référence aux barèmes de la Région Wallonne.

Chaque année ce fonds permet de subventionner des actions de formation déterminées sur base d'appels à projets. Les OJ peuvent donc profiter pleinement de ces moyens financiers pour développer la formation de leurs travailleurs et en particulier les travailleurs faisant partie de groupes dits " à risque " tels que les travailleurs plus âgés ou moins qualifiés.

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature sur le site www.apefasbl.org (rubrique " Réfléchir ensemble "). Le formulaire de candidature doit être envoyé signé, par courrier normal, à l'attention de Paulette Gerbehaye, Fonds social socioculturel, 48, quai du commerce à 1000 Bruxelles.

*Renseignements :
Tél. 02/229 20 23
E-mail : formation@apefasbl.org*

L'appel est ouvert aux associations ayant du personnel et relevant du secteur socioculturel (Commission Paritaire 329).

Les candidatures doivent être introduites pour le 30 janvier 2009. La sélection sera effectuée le 10 février 2009. Les projets doivent être réalisés pour la fin de l'année 2009.

CATALOGUE DE FORMATION

Les formations présentées dans ce catalogue concernent le premier semestre 2009. Elles sont accessibles aux travailleurs des associations qui relèvent des Commissions paritaires 319, 329 (OJ, entre autres) et 332. L'éventail des thématiques proposées est large : législation sur le bien-être au travail ; secourisme ; confrontation aux traumatismes et deuils ; écoute-accueil ; gestion des émotions et stress ; gestion de l'agressivité ; gestion des conflits ; animation de groupe ; communication et travail d'équipe, conduite de réunion ; gestion d'équipe ; gestion de projets ; partenariat et travail en réseau.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, BRUXELLES 28/11 (BELGA)

Le gouvernement de la Communauté française a adopté vendredi l'avant-projet de décret concernant les organisations de Jeunesse présenté par le ministre de la Jeunesse, Marc Tarabella. Cet avant-projet de décret (adopté en première lecture) répond à une demande du secteur et réforme un texte devenu obsolète, qui datait de 1980.

Les principales lignes de force sont une simplification administrative, une consolidation financière, une meilleure valorisation du volume d'activités et une plus grande prise en considération des spécificités des différentes Organisations de Jeunesse, indique le communiqué diffusé à l'issue de la réunion du gouvernement. Ainsi, les conditions de reconnaissance et d'octroi des subventions étant devenues difficiles à appliquer, les organisations de Jeunesse bénéficieront désormais d'un financement forfaitaire qu'elles pourront gérer en toute autonomie tout en appliquant des critères bien définis.

Par ailleurs, les organisations percevront leurs forfaits sur base d'un plan (quadriennal) présentant les objectifs et les actions à mettre en place. En fonction de différents critères objectifs (nombre de membres, d'activités, de travailleurs, etc...) elles obtiendront des financements qui correspondent mieux au nombre et au type d'activités qu'elles développent.

Le texte prévoit encore que les organisations développant des actions spécifiques à l'égard de publics bien ciblés puissent obtenir des moyens complémentaires à cet effet. Une période de transition de 4 ans est prévue et doit permettre aux associations de s'organiser pour respecter les nouvelles dispositions. Cet avant-projet de décret a été largement concerté avec le secteur et vise à inscrire l'action des organisations de jeunesse dans la modernité d'une société aux contours mouvants, précise encore le cabinet de M. Tarabella.

Actuellement, 86 Organisations de Jeunesse sont reconnues en Communauté française dans un secteur qui emploie près de 800 personnes. Le nouveau projet de décret s'accompagne de moyens financiers: 3 millions d'Euros additionnels par rapport au budget 2008 du secteur qui s'élève à 12,435 millions d'Euros./JLS/ALN

La parole aux jeunes. Tous les jeunes.

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

- Le Parlement adopte ce jour la réforme du Conseil de la jeunesse. Jeunesse qui s'arrêtera désormais à 30 ans.
- Objectif : ouverture et participation locale.

Qu'ont en commun un jeune de 1944 et un jeune d'aujourd'hui ? Un tas de choses, sans doute, mais probablement pas le même rapport à la politique, ni le même sens de la participation citoyenne. C'est une des raisons pour lesquelles le Conseil national de la jeunesse, créé en 1944, et devenu, en 1970, le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF), va se réformer dès l'an prochain.

L'avant-projet de décret organisant la réforme de cette instance d'avis pour les politiques de jeunesse doit être adopté ce mercredi en séance plénière du Parlement de la Communauté française, après avoir recueilli l'unanimité en commission.

Un moment important pour le ministre de la Jeunesse qui a fait aboutir ce projet longtemps resté sous une pile de dossiers. Un texte assez technique, et pas très médiatique, mais qui devrait per-

mettre, comme Marc Tarabella (PS) l'a expliqué à "La Libre", la mise en place d'un Conseil de la jeunesse de la Communauté française (CJCF, et non plus CJEF), davantage indépendant, jeune, représentatif et participatif.

1 Un CJCF plus indépendant. Il sera organisé en ASBL et ses membres ne seront plus nommés par le gouvernement.

2 Un CJCF rajeuni. L'âge maximal passe de 35 à 30 ans. Une modification symbolique en apparence mais qui vise à éviter d'avoir "des pros" du secteur de la jeunesse et permet "un turn over plus important" dans les instances.

3 Un CJCF davantage représentatif. Il ne sera plus limité aux organisations de jeunesse (scouts, patro, auberges de jeunesse, Infor-Jeunes..., au nombre de 85 actuellement) mais s'ouvrira également aux maisons de jeunes, aux organisations représentatives des étudiants et de l'aide à la jeunesse, ainsi qu'à des jeunes porteurs d'initiatives collectives et novatrices, "comme, par exemple, les *Responsible Young Drivers*", suggère le ministre. L'idée étant que les jeunes présents au CJCF ne soient plus là en tant que représentants de leur organisation cherchant à "défendre leur beefsteak" - cela pourra se faire au sein d'une autre ins-

tance, la Commission consultative des organisations de jeunesse - mais en tant que porteurs d'un témoignage, d'une expérience "jeune".

4 Un CJCF plus participatif. Le décret prévoit l'obligation d'organiser, sur diverses thématiques, un certain nombre d'agoras (au niveau de la Communauté), de forums (à l'échelon supra-local, c'est-à-dire d'au moins cinq communes) et de caucous (destinés à établir un mémorandum, une prise de position des jeunes sur les enjeux politi-

ques d'une législature). Ces débats seront ouverts à tout jeune qui souhaite y participer, membre d'une organisation ou non. "Un vrai défi", commente Geoffroy Carly, l'actuel vice-président du CJEF. "Alors que le CJEF est institutionnalisé, peut-être éloigné du terrain, on va devoir s'articuler au tissu associatif ou à l'inorganisé. Il faudra voir comment toucher largement les jeunes. Si ce défi est rencontré, il donnera sa légitimité au CJCF."

Laurent Gérard

RÉACTION

"Vision tronquée de la jeunesse"

Si certains mouvements dits "fouillard" ont émis des réserves lors de l'élaboration du décret, le texte tel qu'il sera voté ce jour emporte une large adhésion. "Notre crainte était que le CJCF ne comporte pas suffisamment de représentants de la jeunesse organisée", commente Laurent Jauniaux, secrétaire fédéral de la fédération des patros. "Les organisations de jeunesse (OJ) éduquent des jeunes à devenir des citoyens responsables et ont déjà une expérience de la citoyenneté active." Cette crainte a été apaisée : finalement, 60 pc des membres du CJCF proviendront des OJ. "Mais le plus important, poursuit Laurent Jauniaux, c'est que ce ne sont plus les associations qui seront représentées, mais bien les jeunes eux-mêmes. On supprime donc le travers institutionnel du CJEF." Par ailleurs, le CJCF verra son budget passer de 93 000 à 150 000 euros indexés, selon le ministre. "Ce refinancement permettra de mettre sur pied les consultations décentralisées, en dehors de Bruxelles, et d'engager deux personnes pour de nouveaux projets." Petit bémol, ou du moins piège à éviter : "Le fait de passer en ASBL pourrait nous retirer le statut d'organe d'avis. Or, le CJCF devra continuer à influencer la politique de la jeunesse et la vision parfois tronquée, hypersécuritaire, que la société a de la jeunesse. Il faudra être vigilant". (L. G.)

LE SOIR 13/11/2008

Mue au Conseil de la jeunesse

Dans le milieu, c'est une petite révolution qui s'annonce. Le bon vieux CJEF, le Conseil de la Jeunesse d'expression française va, l'an prochain, s'offrir un profond lifting. Derrière un changement de nom - on parlera de Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (CJCF) - se profile une nouvelle philosophie concrétisée dans un décret adopté mercredi par le parlement de la Communauté française. « On change de modèle », insiste son actuel président faisant fonction, Geoffroy Carly. Le CJEF ne sera plus le « parlement » des organisations de jeunesse - une instan-

ce un peu corporatiste et, pour certains jeunes loups, le lieu des premières armes en politique -, mais devra s'ouvrir à la jeunesse non organisée et à des associations locales (maisons de jeunes, associations d'étudiants, etc.). Une formation rajeunie : la limite d'âge pour siéger au niveau conseil passe à 30 ans contre 35 comme aujourd'hui. Une formation resserrée : le nombre de membres du CJCF se situera entre 30 et 50 contre 85 pour le CJEF. Une formation moins politisée en principe : les jeunes qui y siégeront ne seront plus porteurs du mandat de leur association,

mais devront parler au nom de tous.

Et surtout un conseil plus participatif : chaque année, le Conseil organisera une « Agora », sorte de vaste consultation sur un thème (la mobilité, la culture...) ouverte à tous les jeunes francophones qui le désirent. Également prévus : des « Forums » (quatre en deux ans), où les jeunes seront consultés sur des questions plus locales. Enfin, tous les cinq ans, à la veille des élections communautaires, le CJCF organisera un « Caucus » au terme duquel tous les jeunes francophones seront invités à élaborer un cahier de do-

léances à présenter au gouvernement de la Communauté. « Nous voulons ramener l'inorganisé dans la construction d'une parole », traduit Carly.

Au cabinet de Marc Tarabella (PS), le ministre chargé de la Jeunesse, on se réjouit de voir aboutir des discussions qui n'ont pas été simples au début. On espère également que le Conseil de la Jeunesse nouvelle mouture pourra voir le jour au début 2009. La nouvelle instance continuera à donner ses avis au gouvernement. Mais restreinte et rajeunie, elle sera aussi davantage à l'écoute, espère-t-on. ■ M.D.M.

La Jeunesse se donne des moyens, mais pas une politique

Depuis trois ans, le secteur des organisations de jeunesse planche sur une modification du bientôt trentenaire décret de 1980 qui le régit. Trois années émaillées d'un changement de ministre de tutelle, de psychodrames sur les financements, de règlements de compte et autres déclarations va-t-en-guerre entre organisations... Dans ce contexte, le ministre Tarabella (PS) vient de réussir le tour de force de faire passer au gouvernement un projet de décret qui bénéficie d'un soutien massif du secteur. La recette : intégrer tout le monde dans une discussion ouverte et intense depuis six mois... et n'oublier de faire plaisir à personne.

Le gouvernement de la Communauté française a donc approuvé en première lecture, le 28 novembre dernier, le projet de décret fixant les conditions d'octroi et d'agrément de subvention aux organisations de jeunesse (OJ) un texte qui a vocation à remplacer le décret de 1980 qui organise actuellement le secteur. La Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) a par ailleurs remis, le 10 décembre, un avis unanimement positif (moins deux abstentions) sur ce projet. Le texte doit maintenant encore faire l'objet d'un avis du Conseil d'État, puis d'au moins un autre passage au gouvernement, avant de filer au Parlement. Tout indique qu'il devrait être adopté rapidement, sans plus de modification fondamentale.

« La plus grande avancée du nouveau décret est la simplification administrative, déclare Jérôme Voisin, chef de cabinet adjoint du ministre Tarabella¹. On sort du système de dépenses admissibles actuel, qui génère un travail administratif considérable et des iniquités de subventions entre OJ similaires, pour aller vers un système de forfaits liés à un plan quadriennal avec des objectifs et des actions prévues. À la fin d'une période transitoire unique de quatre ans, les OJ seront subventionnées sur des bases objectives, suivant leur catégorie : le nombre d'actions, le nombre de jeunes touchés, le nombre de membres ou encore le volume de personnel. Dès 2009, les OJ seront également subventionnées en année civile et non plus en année culturelle : cela va induire des facilités comptables et, surtout, réduire le temps d'attente pour la liquidation des subventions par la Communauté et donc améliorer la trésorerie des associations. »

Par ailleurs, l'effort financier de la Communauté pour le secteur est considérable puisque le budget augmente déjà de 3 millions d'euros de 2008 à 2009 : 1,2 million dévolu aux mouvements de jeunesse dits « foulard » suite à la promesse faite au printemps dernier par le gouvernement (cf. *Alter Échos* n° 248), un montant équivalent pour les autres, et des sommes complémentaires communes ; le tout pour mieux financer les emplois, la transition du passage en année civile (6 mois de rattrapage de subvention), pour de larges « dispositifs particuliers », etc. Au total, tout le monde est largement servi. Sans exception. Et le texte prévoit une progression du budget au-delà de 2009...

À terme, chaque OJ recevra aussi un poste de « détaché pédagogique » (personnel enseignant mis à disposition), ce qui n'est pas le cas actuellement : certaines OJ, minoritaires, bénéficient de plusieurs détachés alors que d'autres n'en disposent pas du tout. Situation héritée d'une répartition, au départ très partisane, des quotas de « détachés », les organisations avec une étiquette socialiste ou chrétienne ayant été les mieux servies.

Sous, concertation, intégration

Les sous en veux-tu en voilà n'expliquent cependant pas à eux seuls la réussite de la négociation : « depuis la fin août, il y a eu 14 réunions de travail entre le cabinet et le secteur, dont la dernière a duré plus de vingt heures, précise Jérôme Voisin. On peut donc vraiment dire que nous avons travaillé main dans la main avec le secteur dans sa diversité, après avoir établi un climat de confiance entre les personnes autour de la table. »

Pour Yamina Ghoul, secrétaire générale de la Confédération des organisations de jeunesse indépendantes et pluralistes (COJ)², « c'est clairement un décret intégrateur plutôt qu'un décret ambitieux de réforme ou de reconfiguration du secteur : on va surtout faire rentrer l'existant dans de nouvelles cases, avec de nouvelles modalités. Les circonstances ne permettaient pas de faire autre chose et nous sommes finalement heureux de ce qui est sur la table, c'est le fruit d'un gros effort de concertation et d'imagination de la part du cabinet comme du secteur ». Et Geoffroy Carli, président de la COJ et par ailleurs vice-président de la CCOJ, d'ajouter néanmoins que « ce décret va permettre au

La Jeunesse se donne des moyens, mais pas une politique (suite)

secteur de revenir à la pointe de l'action associative pour les jeunes et lui donner les moyens d'un redéploiement. »

Catherine Lemaître, coordinatrice du Réseau des non-confédérés (RNC)³ est sensiblement sur la même longueur d'onde : « ce texte permet à tous de s'y retrouver dès maintenant, mais il ouvre aussi des portes et amorce des pompes pour l'avenir, notamment via les différents "dispositifs particuliers" qui seront progressivement activés. » Seul bémol du RNC : la prise en comp-

te financière des réalités de l'emploi dans le secteur n'irait pas encore assez loin et des sommes complémentaires seraient nécessaires.

Du côté du Conseil de la jeunesse catholique (CJC)⁴, via Brice Many, secrétaire général et par ailleurs autre vice-président de la CCOJ, on affiche aussi une grande satisfaction : « le décret est certes complexe à lire mais nous sommes convaincus qu'il sera facile à appliquer. Il est le reflet d'accords très fins et il traduit au mieux, techniquement, la prise en compte de la réalité d'un secteur complexe et diversifié. Il définit aussi mieux les métiers des OJ, consacre l'autonomie associative et son système de financement est radicalement meilleur que l'existant, entre autres car il va permettre une meilleure articulation des subventions avec les différentes configurations d'emploi présentes dans le secteur. »

Ceci dit, à force de plaire à tous les acteurs déjà dans la place, ce nouveau décret n'oublie-t-il pas de donner une identité plus forte au secteur ? Le débat sur la participation des jeunes au sein ou via les organisations de jeunesse ou d'autres points de fond qui avaient émergé lors des panels d'évaluation du secteur en 2006 n'ont-ils pas été évacués, pour se concentrer quasi exclusivement sur des accords financiers et techniques et pour ratisser large ? Certains observateurs, à mots couverts, admettent qu'on a, en effet, affaire à un décret technocratique, consensuel et redistributeur mais pratiquement dénué d'intentions politiques, au sens un peu fort et citoyen du terme. Un paradoxe pour un secteur qui a forgé ce décret de ses mains, tout en brandissant la promotion de la citoyenneté et de la responsabilité en étendard...

86 associations, 5 cases (les catégories) et des extras (les « dispositifs particuliers »)

Les OJ, ce sont en fait 86 associations, qui emploient près de 800 travailleurs et sont actives en Wallonie et à Bruxelles dans des secteurs fort divers. Le nouveau décret les répartit en cinq catégories :

- les « mouvements thématiques » : les jeunesses politiques et syndicales, les fédérations d'étudiants, etc.
- les « mouvements de jeunesse » que l'on appelle aussi communément les mouvements « foulards » : scouts, guides, patros, etc.
- les « services de jeunesse », une catégorie un peu fourre-tout avec des organisations actives dans des domaines aussi éparés que l'animation des enfants et des jeunes, l'éveil musical et scientifique, la sensibilisation à l'environnement, l'éducation au développement ou aux médias, la formation des jeunes et des animateurs, l'information jeunesse, etc.
- les « fédérations d'organisations de jeunesse », qui charpentent le secteur d'un point de vue institutionnel et organisent sa représentation, notamment au sein de la CCOJ.
- les « fédérations de centres de jeunes » par ailleurs reconnues dans le cadre du décret sur les centres de jeunes : maisons de jeunes, centres d'information jeunesse et centres de rencontre et d'hébergement (auberges de jeunesse, gîtes pour jeunes).

Le texte prévoit également que les Organisations de jeunesse développant des actions spécifiques à l'égard de publics bien ciblés puissent obtenir des moyens complémentaires à cet effet via des « dispositifs particuliers » au nombre de six :

- le soutien aux actions décentralisées des mouvements de jeunesse « foulards » ;
- le soutien aux actions de formation ;
- le soutien aux actions d'animation dans les écoles, qui vise à impulser des démarches d'éducation non formelle au sein de l'enseignement obligatoire ;
- le soutien aux actions de lutte contre l'extrême droite ;
- le soutien aux « actions de sensibilisation politique et étudiante à la participation citoyenne et à la démocratie » ;
- le soutien aux « actions destinées à des publics spécifiques » ;
- le soutien aux actions d'éducation aux médias ;
- le soutien aux actions de partenariat entre OJ et centres de jeunes.

Des dispositifs qui ratisent assez large pour que pratiquement chaque OJ puisse prétendre y rentrer sur la base de ses activités actuelles.

1. Cabinet de Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale de la Communauté française, place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 250 18 11.

2. COJ, rue Traversière à 8 1210 Bruxelles – tél. : 02 218 31 03 – courriel : info@coj.be – site : www.coj.be

3. RNC, rue des Tanneurs, 115 A à 1000 Bruxelles – tél. : 02 513 54 94 – courriel : infos@rnc.be – site : http://www.rnc.be

4. CJC, rue de la Charité 43 à 1210 Bruxelles – tél. : 02 230 32 83 – courriel : cjc@cjc.be – site : www.cjc.be

Des jeunes Belges pour le climat



BRUXELLES Une délégation belge s'envolera demain à la Convention des Nations unies sur le climat à Poznan. Dans la délégation, deux jeunes belges envoyés par le CJEF. Pierre Urbain est l'un d'eux.

Quel sera votre message?
«Notre position bien définie a été élaborée au sein du Conseil de la jeunesse d'expression française. Mais qu'on ne s'y trompe pas, nous ne serons pas là en tant que négociateurs. Nous adresserons un message volontaire pour faire bouger les choses. Nous nous focaliserons notamment sur tout ce qui peut se faire pour réduire notre consommation d'énergie.»

En quoi est-ce important de faire entendre la voix des jeunes?
«Le fait d'être jeune n'est pas anodin. En temps que représentants du CJEF, nous avons de la chance parce

que la Belgique est un des rares pays qui intègre des jeunes au sein de sa délégation. D'autres jeunes seront présents mais devront rester en marge de la Convention. L'avenir appartient aux jeunes, il me semble normal donc que nous fassions partie des gens qui débattent de la question.»

Quelle sera la suite à l'issue de la Conférence de Poznan?

«A notre retour, nous allons essayer d'être un relais au sein du CJEF. On va voir où nous mènerons nos négociations mais nous continuerons à sensibiliser les gens.»

/// www.sustainableyouth.be

Francesco Randisi

LE SOIR 28/11/2008

Budget de la politique de la jeunesse

Budget en hausse

Le parlement de la Communauté française, en commission, a approuvé jeudi le budget 2009 pour la politique de la Jeunesse. Les sommes disponibles passent de 21,9 à 27,1 millions, une augmentation de plus de 23 %, se réjouit le ministre Marc Tarabella (PS). Le budget des organisations de jeunesse (9,4 millions) gonfle d'environ 3 millions, dont 1,2 pour les organisa-

tions non «foulardées». Ces dernières bénéficient de 700.000 euros qui serviront à la rénovation des locaux et à soutenir les activités, dont les camps. Le budget des maisons et centre de jeunes passe à 10,9 millions (+400.000 euros). Le financement des associations s'occupant de la formation des animateurs est porté de 20 à 25 euros par groupe de huit personnes. (Mdm)

Manifestation du secteur non-marchand

Manifestation, ce mardi

LE SECTEUR NON MARCHAND BRUXELLOIS fera une nouvelle fois entendre sa voix, mardi, dans les rues de Bruxelles pour protester contre l'absence de réponse à ses revendications de revalorisation des barèmes dans le cadre des négociations d'une convention 2006-2010 toujours en rade. Mais cette fois, c'est le gouvernement fédéral qu'ils interpellent, pour obtenir un refinancement de la Commission communautaire française de Bruxelles, institution financièrement bien trop à l'étroit. La plupart des quelque 10 000 travailleurs du secteur dépendent de la Cocof. D'après le SETCa, il faudrait prévoir un budget de 5,7 millions d'euros par an pour répondre à leurs revendications. Celles-ci portent notamment sur une augmentation de 1 pc de la masse salariale, sur une amélioration de la prime de fin d'année, sur la prolongation des échelles barémiques jusqu'à la pension, sur la reconnaissance du temps de formation comme temps de travail et sur le remboursement à 100 pc des frais de déplacement en transport en commun. Les manifestants iront le crier haut et fort devant le siège du MR, présidé par le vice-premier ministre Didier Reynders. Ils comptent aussi interpellier le Premier ministre Yves Leterme. Leur cortège se rendra ensuite chez les ministres bruxellois Picqué, Vanhengel et Cerexhe, pour leur faire part des réponses données à l'échelon fédéral. Le tout pourrait se solder par des embarras de circulation sur la Petite Ceinture qui constituera l'axe principal de leurs déplacements. D'après le SETCa, sous réserve des résultats engrangés, d'autres actions sont déjà annoncées les 18 décembre et 22 janvier, devant le Parlement bruxellois. (Belga)

Le non-marchand manifeste devant le pouvoir fédéral

QUELQUE 250 TRAVAILLEURS du non-marchand bruxellois sont une nouvelle fois descendus dans les rues de la capitale hier matin, pour revendiquer la hausse des barèmes pour leur secteur qui n'a toujours pas de convention pour la période 2006-2010. L'obstacle principal aux négociations est la Commission communautaire française.

Les travailleurs du non-marchand ne sont pas les seuls à se sentir floués : 1 100 fonctionnaires qui en dépendent attendent toujours la conclusion d'un accord sectoriel qu'ont par contre obtenu les fonctionnaires régionaux. Ils se retrouveront mardi prochain à la table des négociations. Pour le non-marchand, il n'y a plus de négociation. C'est pourquoi les manifestants se sont tournés hier vers le pouvoir fédéral dans le but de convaincre le Premier ministre Yves Leterme et le vice-Premier ministre Didier Reynders de venir en aide à la Cocof. Mais au siège du MR, ils ont été reçus par le chef de file bruxellois du mouvement, Didier Gosuin (MR-FDF). Ce dernier a soutenu que le premier fautif dans l'histoire restait le gouvernement bruxellois, coupable selon lui de ne pas avoir pu se mettre d'accord en 2004 pour un refinancement du non-marchand. Selon lui, rien n'a été entrepris en vue de revoir la clé de répartition de la dotation de la Communauté française pour la Région wallonne et la Cocof, qui est actuellement fixée à 77-23 (pc) alors qu'elle devrait passer à 75-25. Il a ajouté que les moyens étaient à présent disponibles pour le faire. D'après lui, une telle opération ferait rentrer 8349913 euros dans les caisses de la Cocof, de quoi négocier un accord avec le non-marchand. En fin de matinée, les manifestants se sont dirigés vers le cabinet du Premier ministre, où une délégation a été reçue. (Belga)

Le MR veut auditer le système ACS

Le MR a plaidé jeudi pour la réalisation d'un audit indépendant du système d'octroi des Agents contractuels subventionnés en Région bruxelloise. Il affirme ne pas remettre en cause son rôle de soutien à la société, mais il doute de son efficacité, après une analyse d'un cadastre des 4.272 postes ACS octroyés par la Région à quelque 1.171 ASBL.

Aux yeux du MR bruxellois, l'enjeu est de taille : la Région bruxelloise a consacré, en 2008, quelque 169 millions d'euros à

ce secteur qui offre du travail à 8.780 personnes. A titre de comparaison, elle a consacré, dans le même temps, quelque 79 millions d'euros aux différents programmes de remise à l'emploi.

« Déficit de règles de bonne gouvernance »

Le système des ACS existe depuis 20 ans. Il permet aux employeurs du non-marchand de bénéficier de primes à l'embauche de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi (minimum 5.000 euros par an par

ACS) et de charges patronales. Il n'est pas propre à la Région bruxelloise, même si c'est elle qui y consacre le plus de moyens (150 millions d'euros en Région wallonne, et près de trois fois moins en Région flamande en 2008).

Sur foi d'une analyse du cadastre des ACS au sein des ASBL demandé à plusieurs reprises depuis 2004, les députés bruxellois Françoise Schepmans et Philippe Pivin se sont dits confortés dans leur intuition d'un « déficit de règles de bonne gouvernance » et de bon sens dans cet

« épais millefeuilles qui engloutit des sommes considérables ».

Selon eux, Actiris, l'opérateur de placement des chômeurs, subsidie ainsi des emplois dans plusieurs dizaines d'associations gravitant autour des partis politiques.

Les deux députés ont notamment cité l'exemple d'un « groupe de réflexion sur l'audiovisuel, politiquement orienté qui bénéficie jusqu'à neuf fois plus d'emplois subventionnés qu'un certain nombre de crèches bruxelloises qui manquent de personnel

et de places d'accueil ».

Françoise Schepmans et Philippe Pivin ont aussi parlé de « saupoudrage », sans ligne directrice apparente, en direction d'une pléthore d'acteurs de la lutte contre le manque de qualifications de la population bruxelloise.

Evaluation complète

Résultat : certaines communes confrontées à des taux de chômage identiques et élevés connaissent des sorts très différents en termes d'octroi

d'Agents Contractuels Subventionnés.

Autre situation qui a interpellé les députés MR : une dizaine d'ASBL dont le siège est situé en Flandre ou en Wallonie emploient des ACS subsidiés par la Région bruxelloise.

Les élus libéraux prendront prochainement des initiatives pour obtenir une évaluation complète du système par Cour des Comptes et par le parlement bruxellois. Ils veulent aussi que le système soit corrigé en conséquence. (b) ■

Participer est un droit de l'enfant

Ce 20 novembre, le délégué général aux droits de l'enfant¹ a rendu public son rapport annuel². La forme et le fond tranchent assez radicalement par rapport aux éditions précédentes. Pendant la matinée de présentation, l'éclairage a ainsi été mis sur le besoin impératif de plus de participation des enfants et des jeunes dans la société.

La journée nationale des droits de l'enfant est traditionnellement l'occasion de présenter le rapport annuel du délégué général aux droits de l'enfant. Un rapport peut-être un peu plus attendu cette année que les autres : c'est le premier depuis la nomination de Bernard De Vos à la fonction de délégué, en avril 2008, après seize années de règne de Claude Lelièvre... Il est, en effet, peu dire que l'homme aux fameuses et épaisses moustaches incarnait jusque là totalement l'institution.

Le vent de fraîcheur apporté par le nouveau délégué prend des formes diverses et variées. Première nouveauté, la présentation du rapport se déroule lors d'une matinée de réflexion prenant comme objet la participation des enfants et des jeunes et la prise en compte de leur parole. Journée organisée en partenariat avec un autre service de la Communauté : l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ)³. Sont présents divers acteurs institutionnels et de terrain : des fonctionnaires de diverses administrations, des politiques (des ministres communautaires mais aussi des échelons de la jeunesse), des représentants de services de l'aide à la jeunesse (SAJ), etc. La presse n'est là qu'en second plan, même si le Délégué aura quand même bien droit en fin de matinée au crépitement intensif des flashes sur son large sourire. Les organisateurs assument avoir ciblé un public particulier : « Nous n'avons pas voulu inviter des convaincus, des gens qui pratiquent la participation des jeunes au quotidien, comme des travailleurs de maisons de jeunes ou d'organisations de jeunesse, déclare ainsi Liliane Baudart, la directrice faisant fonction de l'OEJAJ, mais plutôt des personnes plus éloignées de prime abord de ces pratiques et qu'il faut sensibiliser. »

Et les « vrais » problèmes, alors ?

Le thème même de la matinée est par ailleurs une autre nouveauté. « Certains journalistes m'ont demandé si le fait qu'on ait choisi un

thème comme la participation signifiait qu'il n'y avait plus de "vrais" problèmes pour les enfants et les jeunes : les maltraitances, les abus, etc., raconte Bernard De Vos. Il est malheureusement évident que si, et nous laissons une très large place à ces problèmes dans le rapport annuel. Néanmoins, la participation des jeunes est pour nous primordiale. Par rapport aux enfants et aux jeunes, les parents et les adultes en général sont souvent dans une oscillation entre, d'une part, les protéger puisqu'ils sont "petits", et, d'autre part, faire comme s'ils étaient déjà grands ou plus grands et viser à leur émancipation. En général, c'est dans le premier des deux rôles que les "grands" sont le plus à l'aise : celui de protecteurs des enfants et des jeunes. Et on a donc peut-être tendance à attendre du délégué général qu'il incarne d'abord la protection. Pourtant l'émancipation, l'expression et la prise de parole des jeunes sont indispensables à la société d'aujourd'hui et à la construction de celle de demain. Sans compter que les droits de l'enfant recouvrent à la fois les aspects de protection et ceux d'émancipation. C'est d'ailleurs clair dans la convention internationale des droits de l'enfant. »

La matinée a ainsi été l'occasion de découvrir divers projets dans lesquels les jeunes s'investissent volontairement et font des apprentissages de citoyenneté. Des projets souvent liés aux médias... Ainsi, l'agence de presse Stampmedia⁴, où l'ensemble des contenus (vidéo, son, texte) sont réalisés par des jeunes et ensuite diffusés dans des médias traditionnels comme la *Gazet van Antwerpen*. Ou encore le projet Coup de pouce⁵, émission de télévision exclusivement réalisée par des jeunes et diffusée toutes les semaines sur Télé-Bruxelles, fruit d'une coopération entre diverses asbl bruxelloises. Ou même l'émission « Quand les jeunes s'en mêlent » de La Première (RTBF), dont l'objet est d'abord, selon le présentateur David Lallemand, « de faire dialoguer des générations contiguës et leur faire tracer ensemble des pistes d'avenir en confrontant la parole des jeunes, sur des sujets qu'ils ont choisis, à celle d'interlocuteurs adultes ».

Parmi les présentations, quelques exemples, aussi, de réussites d'une participation plus institutionnalisée. D'après la représentante du Conseil communal des enfants (CCE) de Fossela-ville, cette instance a dans sa commune « un vrai pouvoir d'influence sur les adultes et arrive

à faire monter des projets concrets qui tiennent à cœur aux enfants ». À Fosses, le CCE ne serait pas, comme souvent ailleurs, un simple faire-valoir pour hommes politiques locaux. Et la jeune conseillère d'interroger : « Pourquoi, lors de l'installation du CCE de Mons, commence-t-on par dire aux jeunes conseillers que leur Conseil est limité dans son influence et n'a de toute façon pas de réel pouvoir ? » Une introduction qui pourrait être castratrice, il est vrai... En fait, comme le soulignera l'animateur du CCE de Fosse-la-ville, un tel Conseil n'a de sens que si les politiques locaux sont conséquents : s'ils laissent des marges de manœuvre au CCE et prévoient des budgets pour la réalisation de projets concrets.

La participation à l'école reste déficiente

Cette année, l'OEJAJ a réalisé une large enquête sur la participation des jeunes. L'occasion était évidemment belle de dévoiler les grandes lignes des résultats de celle-ci⁵. Les enquêteurs ont recueilli les témoignages de 1 144 jeunes de 10 à 18 ans, issus à la fois d'un échantillon représentatif et d'un échantillon ciblé (jeunes en IPPJ). L'enquête s'est déroulée en milieu scolaire, au sein de 31 établissements. Parmi les principaux résultats :

- à la maison, les jeunes donnent très majoritairement leur avis quand une décision importante doit être prise (environ 80 % de oui); ils déclarent aussi que ces avis ont très largement une influence sur la décision familiale, surtout si cela concerne les études ou des activités en dehors de la famille;
- *a contrario*, l'école ne semble pas un lieu d'épanouissement de l'avis des jeunes : seule une minorité d'entre eux donnent leur avis en cas de décision importante (de 20 à 45 % de oui, suivant le type de décision) et, de toute façon, les jeunes interrogés estiment majoritairement que ces avis ont en général peu d'influence sur la décision finale (surtout si il est question de l'organisation même du processus scolaire :

la manière d'enseigner ou les horaires de cours, par exemple);

- 72 % des jeunes interrogés connaissent l'existence de la Convention internationale des droits de l'enfant, dont 46 % déclarent cependant en connaître seulement peu le contenu.

De son côté, le délégué général a déclaré avoir commencé à mettre en œuvre des pratiques de participation des jeunes au sein même de sa propre institution. Une large consultation des enfants et des jeunes, par arrondissement, a ainsi été entreprise afin d'identifier finement les réalités vécues par ceux-ci, qui varient considérablement suivant le milieu de vie. Objectif : améliorer la pertinence du travail des services du délégué général. Sur la base d'un exemple français, le délégué a également créé une équipe de « jeunes acteurs des droits de l'enfant » : 8 jeunes de 16 à 25 ans qui seront étroitement associés au travail de la Délégation générale pendant plusieurs mois et qui bénéficieront d'une formation et d'un suivi sur mesure.

1. Délégué général au droits de l'enfant, rue des Poissonniers, 11-13 bte 5 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 223 36 99 – courriel : dgde@cfwb.be – site : <http://www.cfwb.be/dgde>
2. Le rapport est téléchargeable sur le site du Délégué général : http://www2.cfwb.be/dgde/rapport_annuel_2007-2008.pdf
3. Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, secrétariat général – Ministère de la Communauté française, bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles – tél. : 02 413 37 65 – courriel : observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be – site : <http://www.oejaj.cfwb.be>
4. StampMedia - jongeren media-agentschap, p/a Internationaal Perscentrum Vlaanderen, Grote Markt, 40 à 2000 Antwerpen – site : <http://www.stampmedia.be/>. Le projet est soutenu par la Ville d'Anvers.
5. Le site du projet, où il est possible de télécharger des émissions : <http://www.coup2pouce.magasine.net/>
6. L'enquête est téléchargeable sur http://www.oejaj.cfwb.be/rubrique.php?id_rubrique=89

Le décret Education permanente en vitesse de croisière

Les associations reconnues en Éducation permanente vont bel et bien voir leurs subventions augmenter en 2008 et 2009. Une application à 100 % de ce qui est prévu dans le décret est en ligne de mire pour 2010. L'arrêté ministériel va aussi être modifié avant la fin de la législature, à la suite d'un travail d'évaluation qui sera effectué, en commun, par les différents acteurs.

La ministre Fadila Laanan (PS) a annoncé, à la mi-novembre au Conseil supérieur de l'éducation permanente, qu'elle avait dégagé des moyens complémentaires sur le budget 2008, afin d'honorer les promesses budgétaires faites au moment de la négociation sur le dernier décret, en 2003, sous l'ère du ministre Demotte. Ainsi, le taux de subventionnement des associations, par rapport aux montants promérités sur la base du décret, va bien passer à 82 % en 2008, alors qu'il était bloqué à 74 % depuis trois ans. Pour ce faire, les associations vont percevoir un versement supplémentaire de subvention 2008 (une « troisième tranche » exceptionnelle), qui devrait tomber début 2009.

Concernant les subventions 2009, le cabinet Laanan a obtenu, sur le budget 2009, des moyens qui devraient permettre de faire passer le pourcentage à 89 %. Le montant exact du pourcentage sera cependant seulement annoncé au secteur vers le printemps, une fois que le cabinet et l'administration disposeront d'informations définitives sur les nouvelles reconnaissances ou les modifications de reconnaissances, ces éléments ayant des impacts budgétaires et des recours contre certaines décisions étant toujours pendants.

Par ailleurs, le 31 décembre 2008 est aussi la fin de la période de transition qui a permis à certaines associations de conserver les montants de subventions qu'elles avaient obtenus sur la base de l'ancien décret, alors que, sur la base du nouveau décret, elles auraient dû recevoir moins (en tout cas, tant que le décret n'est pas appliqué à 100 %, ce qui ne devrait pas arriver avant 2010). Le cabinet promet que le dossier sera examiné afin de trouver de nouvelles solu-

tions transitoires, dans l'attente de l'application à 100 %.

Sortir de la subjectivité

Autre point, le Conseil supérieur et le cabinet ouvrent ensemble le chantier de l'évaluation du décret Éducation permanente. L'objectif est de modifier l'arrêté d'application pour rendre la mise en œuvre plus efficiente et moins sujette aux différences d'appréciation, en se basant sur les problèmes identifiés par les différents acteurs durant les premières années de fonctionnement. Sortir du rodage pour aller vers une vitesse de croisière, en quelque sorte. De prime abord, le travail va surtout porter sur ce qui touche aux axes 3.1 (production de services, de documentation, en ce compris la mise à disposition de celle-ci, d'outils pédagogiques et/ou culturels) et 4 (organisation de campagnes d'information et de communication visant à sensibiliser le grand public et suivi de celles-ci).

De son côté, le cabinet a procédé ces derniers mois à un *monitoring* des procédures en vigueur au sein de l'administration afin, là encore, d'améliorer les fonctionnements et de viser à une meilleure objectivation des décisions. En septembre 2008, il y a également eu accord entre le cabinet, l'administration et le Conseil supérieur sur un *vade mecum* commun. L'utilisation de ce document a déjà permis une prise de décision beaucoup plus fluide lors du train de reconnaissances suivant, le quatrième de l'année.

L'objectif des différentes démarches est d'avoir, au final, des procédures et interprétations conformes à la législation, claires et partagées entre les différents fonctionnaires au sein de l'administration (y compris les services de l'inspection), les représentants du secteur (qui ont leur mot à dire via le Conseil supérieur) et le cabinet lui-même.

1. Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique, place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles – tél : 02 213 17 00 – courriel : info.laanan@cfwb.be – site : <http://www.fadilalaanan.net>

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	27
● L'info Kit de la JOCF aborde le thème des paradis artificielles	28
● Le logo de la JOC fait peau neuve !	28
● La journée multiformation au Patro	28
● Education par l'action	29
● Festival Mix Generations : Volontariat E&A y était !	29
● Echos des guides	31
● L'événement annuel de Gratte, c'est pour bientôt !	31
● Revue de presse	32
<i>Jeunes CSC</i>	32

APPEL AUX OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante :

correspondance@ejc.be

L'INFO KIT DE LA JOCF ABORDE LE THÈME DES PARADIS ARTIFICI'ELLES

Pour ce numéro d'Info Kit, nous avons voulu prendre un des phénomènes de la cause des précarités. Nous avons choisi de parler de l'addiction comme une des nombreuses problématiques responsables de la précarité que vivent certains jeunes... Un problème qui existe depuis des siècles et qui n'a jamais trouvé de solutions.

De tous temps et sur tous les continents, les drogues ont existé. Leur histoire a évolué en même temps que celle de la chimie et de la médecine. L'utilisation de la drogue est devenue au fil des ans un phénomène de société.

La toxicomanie est une dépendance psychologique et physique d'un produit comme l'alcool, le tabac, les médicaments, l'héroïne, ... Un flambeur est aussi par extension un toxicomane dans la mesure où il ne peut pas s'arrêter de jouer et de parier. La boulimie l'est également car la personne mange d'une manière excessive sans pouvoir s'arrêter.

Dans notre partie " klaxon ", vous trouverez un bref historique de l'évolution de la drogue et les différentes addictions qui sont sûrement les plus importantes, parmi les causes de la précarité des jeunes.

Dans " interpellant ", nous vous présenterons l'étude réalisée par le CRIOC auprès des jeunes, des points de vues des experts en toxicomanie.

LE LOGO DE LA JOC FAIT PEAU NEUVE !

A travers ce nouveau logo, nous avons voulu mettre en avant certains aspects de notre organisation. Et, surtout, " notre " méthode (imaginée par Joseph Cardijn) : Voir-Juger-Agir !

Ces trois étapes sont symbolisées par l'oeil, la balance et le poing.

Quant aux couleurs, elles sont dans la tradition du mouvement. Le rouge est la couleur " historique " de la JOC et le vert, la couleur du mouvement chrétien progressiste. En allant plus loin, les couleurs représentent l'idéologie de notre organisation : le rouge symbolise le militantisme, l'action progressiste, le vert est attaché aux valeurs pro-environnementales. Ces deux couleurs ne font absolument pas référence à certains partis politiques.

LA JOURNÉE MULTIFORMATION DU PATRO

La Multiformation est une journée de formation accessible à tous les membres de l'équipe de cadres, du président à l'animateur en passant par l'accompagnateur adulte, qui présente un large éventail d'unités de formation dans lesquels chacun peut trouver son bonheur et repartir avec de nouveaux acquis.

Cette année, la Multiformation a eu lieu le 22 novembre dernier et a accueilli pas loin de 120 animateurs patro à Namur. Entre secourisme, rythmes et percussions, la construction de décors, la cuisine au camp ou tous à l'eau, les patronnés n'avaient que l'embarras du choix !

Nous sommes fiers de cette journée de formation jaune et verte qui s'est déroulée sans encombre sous la neige du mois de novembre !

Mathieu Flamme

EDUCATION PAR L'ACTION

La JOC se distingue des autres mouvements de jeunes par sa méthode, Voir – Juger – Agir, qui traverse son action. Il ne s'agit pas d'une méthode qu'on peut apprendre sur les bancs d'une école ou en lisant un manuel mais d'une méthode qu'on apprend à travers l'action qu'on mène pour changer notre réalité. C'est pour cela qu'on parle de formation à travers l'action à la JOC.

Quand on est en action, il est important de prendre du temps pour réviser celle-ci, pour s'assurer que les moyens qu'on met en place nous permettent d'atteindre les objectifs qu'on s'est fixés.

C'est dans ce but que les militants des différentes régions se réuniront au Domaine provincial de Wégimont du 9 au 11 janvier à l'occasion de la première partie de la formation sur la tâche d'éducation organisée par la JOCF en partenariat avec la JOC. Il s'agira d'échanger sur nos actions, d'enrichir notre analyse par le fruit de nos échanges et quelques notions théoriques afin de les évaluer et de les renforcer.

Durant ce week-end, nous aborderons les étapes **Voir** et **Juger** de la méthode. Il s'agira, à travers différentes techniques d'animation et apports théoriques, de s'appropriier les deux premières étapes de la méthode. Nous croiserons ces éléments avec les actions menées par les différents militants participant dans le but de rendre celles-ci plus efficaces.

La dernière partie de la formation aura lieu du 6 au 8 mars à l'Auberge de Jeunesse de Mons. Entre temps, nos actions auront progressé. Pendant ce week-end, nous reviendrons sur l'étape **Juger** et aborderons ensuite l'étape **Agir**. A nouveau, il s'agira d'échanger avec les autres militants et de croiser nos pratiques de terrain avec la théorie.

Au-delà de l'apprentissage de la méthode, ces week-end seront des lieux de ressourcement pour les militants, un lieu où ils viendront puiser plus de motivations pour poursuivre leur action de changement !

FESTIVAL MIX GENERATIONS : VOLONTARIAT ET A Y ÉTAIT !

Le 25 octobre dernier s'est déroulé, à Saint-Gilles, le festival **Mix Generations** : une journée festive préparée depuis un an par les volontaires juniors et seniors des asbl **Quand les jeunes...** et **Courants d'Agés**.

Mix Generations est un festival du " mieux vivre ensemble " favorisant la rencontre entre les générations à travers des moments d'échange musical et des animations de solidarité.

Résultat ? Un village associatif, des animations participatives, des concerts, des impros musicales et, au final, un bal populaire avec initiation aux danses d'aujourd'hui et d'autrefois.

Membre de Courant d'Agés* depuis de nombreuses années, Volontariat d'Entraide et Amitié s'est impliqué tout au long du processus de préparation du festival et a participé, d'une part, au village associatif et, d'autre part aux animations, par la présentation d'extraits d'une création théâtrale de volontaires liégeois de Volontariat d'Entraide et Amitié : **" Evelyne, Nikki, Ernest et tous les autres... Elucubrations " !**

* Courant d'Agés est un réseau d'associations travaillant dans la pratique de la solidarité entre les générations, qui a pour mission de changer le regard que portent les citoyens sur les générations extrêmes (jeunes et âgés) et de valoriser des actions où toutes les générations collaborent et imaginent ensemble la société de demain.

TÉMOIGNAGE D'UNE VOLONTAIRE COMÉDIENNE

Il y a plus de 2 ans, Solange, animatrice d'E&A, lance une idée originale aux volontaires liégeois : pourquoi ne pas créer une pièce de théâtre relatant nos expériences en tant que volontaires. Les mois passant, les liens se tissent, l'imaginaire se lâche et à nous six, nous parvenons à mettre en place une création collective d'environ une heure où chacun de nous s'adresse à Dieu pour lui exprimer ses joies, ses souffrances, ses coups de gueule. A tour de rôle, plusieurs personnages défilent et se croisent: une jeune bénévole délurée, une femme d'affaire se reconvertissant dans le bénévolat, une institutrice pensionnée relatant son passé et sa vie en maison de repos, une «pas bien dans sa tête» qui veut absolument être bénévole, etc.

La première a lieu lors de l'Assemblée Générale d'E&A, dans une salle de réfectoire aménagée pour les besoins. Le public semble conquis. Porté par ce souffle positif, nous acceptons de la rejouer dans une vraie salle de théâtre devant un public d'étudiants avec lesquels nous aurons l'occasion de discuter par la suite.

Mais l'aventure ne s'arrête pas là. Il y a quelques mois, Solange nous propose de remettre ça, et à Bruxelles cette fois-ci, dans le cadre du festival intergénérationnel.

Il faut jongler avec nos emplois du temps à toutes, se réunir afin de parvenir à couper dans la création collective pour la jouer en une demi-heure (temps qui nous est imparti) et ensuite répéter ce nouveau montage. En même temps, je me sens comme un funambule hasardeux avançant dans le vide. Nous n'aurons l'occasion de découvrir la salle que le jour même du spectacle et une seule répétition aura lieu quelques heures auparavant. De plus, nous jouerons en plein jour alors que d'habitude le public est plongé dans l'obscurité. Et pour couronner le tout, notre salle est en réalité une simple pièce séparée des stands des associations présentes au festival par des paravents. Donc, le brouhaha risque d'être infernal, les va-et-vient fréquents et nos voix sur scène pas assez audibles. En résumé, pas bien réjouissant tout cela! Et pourtant, je n'ai pas abandonné l'aventure en cours de route. Voir la ténacité de mes partenaires lors des répétitions m'en garda.

Finalement, le jour J arrive. La découverte du lieu et la répétition devant quelques curieux des stands avoisinant m'apaisent. Pendant que la mise en scène se peaufine, je me réjouis d'enfin pouvoir partager ce travail collectif. Juste le temps d'aller dîner au bistrot du coin pour ensuite enfiler ma tenue, me rappeler des derniers éléments auxquels je dois être attentive sur scène et échanger quelques mots encourageants entre nous avant le grand saut. Je jette un dernier coup d'oeil vers la salle. Rassurée, je vois que toutes les chaises sont occupées. Par contre, un élément imprévu me surprend lorsque j'aperçois, près de la scène, un homme accroupi, caméra à la main. La télévision est présente!! En même temps, une fois sur scène, plongée dans mon personnage, cette présence perturbante se dissipe peu à peu. Le spectacle se déroule sans accroc majeur et se termine par des applaudissements chaleureux du public bruxellois. Fin d'après-midi, nous rentrons calmement à Liège. Pendant que mes partenaires de théâtre discutent, je sens le sommeil me gagner et je songe à tout ce qui a eu lieu en une seule journée...

ECHOS DES GUIDES

Fall in love formation GCB

Du 24 au 26 octobre, les formateurs se sont retrouvés à Mozet pour vivre le premier w-e des formateurs. Ils étaient nombreux à avoir répondu à l'appel «Fall in Love Formation». Retrouvailles, moments festifs, temps d'échanges... mais surtout appropriation du nouveau parcours de formation pour les animateurs, réflexion sur la déontologie et la charte en formation, préparation des formations de l'année... Bref tout pour plaire et pour tous se lancer vers le même objectifs : des formations de qualité chez les GCB ! Vivement le prochain ! «

Les GCB ont célébré leurs animateurs formés

Il ne manquait plus que les toges et les chapeaux de cérémonie académiques **ce 5 novembre** ! Pour féliciter les animateurs et fêter la fin de leur formation, les GCB ont organisé une remise des brevets. Les animateurs, leurs responsables et les formateurs étaient invités pour un moment de rencontres et d'échanges. Cette soirée a rencontré un franc succès et témoigne de l'engouement pour les formations.»

Les GCB sur de nouvelles bases

Statuts, charte, règlement d'ordre intérieur, sont autant de textes, parfois complexes, qui fixent le fonctionnement de nos organisations...

L'organisation de la fédération des Guides a beaucoup évolué ces dernières années. Elle poursuit le changement en s'attaquant aux " règlements fédéraux ". Les rôles et missions de chacun, les responsabilités, le fonctionnement des Unités, des Régions, des instances fédérales... ont été travaillés instance après instance, niveau après niveau au cours de plusieurs réunions de travail.

Bien plus que 70 pages de textes, c'est donc toute une évolution du mouvement que l'assemblée générale des GCB a votée ce dimanche 14 décembre.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous annoncer l'aboutissement de tout ce travail, qui renforce encore un peu plus nos bases et prépare notre mouvement aux nouveaux défis que nous relèverons demain.

L'ÉVÉNEMENT ANNUEL DE GRATTE, C'EST POUR BIENTÔT

Venez passer une soirée étonnante avec l'asbl Gratte !

Spectacle d'impro-musicale Et Soirée dansante

" Avec la compagnie Miouzz.com "

Où ? Au centre culturel d'Auderghem

Quand ? **Le vendredi 6 Février 2009**

Ouverture des portes à partir de 19h (*petite restauration sur place !*)

Spectacle à 20h - Soirée dansante à 22h

Plus d'info sur www.gratte.org/cms/evnement.php

Réservation à info@gratte.org

Jeune et citoyen ?



Près de 150 jeunes se sont rassemblés à Namur pour échanger sur les enjeux de la citoyenneté.

Il y a quelques mois, «L'Info» invitait les jeunes à participer à une enquête sur la participation citoyenne «Citoyen un jour». Les résultats ont été rendus publics lors d'une rencontre organisée en novembre dernier à Namur par la Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie (CNAPD) dont les Jeunes CSC sont membres.

Environ 150 jeunes se sont rassemblés pour échanger sur les enjeux de la citoyenneté. Mais aussi pour interpellier le ministre de la Jeunesse et les présidents de parti invités. Si le ministre Marc Tarabella était bien présent, «l'empêchement» des présidents, pris par un agenda politique chargé, a fortement déçu l'assemblée. Chargés de les remplacer: Anne Barzin (MR), Marie-Martine Schijns (CDH) et Fouad Lahssaini (Ecolo). Et, pour représenter la société civile, Bernard Legros, membre de l'Appel pour une école démocratique.

Les représentants des partis ont appris ce jour-là que les jeunes constituent un public qui ne pratique pas la langue de bois. Ils ont été interpellés sur des sujets «jeunes» – le vote à 16 ans ou le service civil citoyen. Ils ont été invités à s'expliquer par rapport à la politique d'immigration et une circulaire promise qui n'a jamais vu le jour. Au cœur des préoccupations également, les possibilités d'intervention militaire au Congo, les solutions belges à la crise financière et les raisons du sauvetage des banques. Ou encore, le droit de vote pour les non-Belges. «Si le vote est si important, pourquoi ne pas permettre aux non-Belges résidant en Belgique de voter?»

Les représentants des partis ont aussi dû s'expliquer sur les motivations à faire de la politique. «Pourquoi un jeune sur quatre pense que le pouvoir anime les hommes politiques alors que vous allez répondre le contraire? Que faire pour changer cette image?» Et le ministre de la Jeunesse de répondre: «On est locataire et pas propriétaire du pouvoir. Le message à faire passer, c'est que nos valises sont prêtes et que nous dépendons de la confiance des citoyens».

Tout le long de cette journée, les jeunes ont manifesté un véritable intérêt pour la chose politique. Ils ont montré aux représentants des partis que leur réflexion est à

citoyen  jour...

L'enquête en quelques chiffres

L'enquête «Citoyen un jour» a été menée par la CNAPD en collaboration avec quatre de ses organisations de jeunesse membres, dont les Jeunes CSC. Près de 1.200 jeunes y ont répondu via internet ou par questionnaire. 58,8% d'entre eux considèrent le vote comme un droit et 54,6% comme un devoir. Si 58,8% des jeunes interrogés considèrent le pouvoir comme l'élément motivant pour faire de la politique et 37,8% pensent que l'argent en est le moteur, 42,7% mettent la défense des valeurs en avant plan.

À noter encore que l'engagement est vécu comme un acte individuel par 34,8% des répondants. Seuls 15,8% d'entre eux vivent l'engagement au sein d'un groupe. Pour 18,9%, le vote est un acte d'engagement suffisant. Enfin, si trois quarts des répondants estiment vivre dans une société démocratique, presque 40% des jeunes banalisent l'extrême droite, ce qui doit être jugé comme inquiétant et devra être pris en compte dans la préparation des prochaines élections de juin.

Les résultats de l'enquête et les débats serviront à mettre au point un outil pédagogique et d'interpellation pour la campagne électorale à venir. ●



www.cnapd.be

la hauteur des enjeux du moment, belges et internationaux. À l'image de ce qu'exprimait Bernard Legros, ils ont démontré que, sans en être forcément conscients, «les citoyens peuvent avoir un pouvoir politique également. C'est ce qu'on appelle l'"empowerment": se donner la capacité d'action et de pouvoir personnel».

● D.C.

Etudes supérieures trop chères



Le 7 novembre dernier, les jeunes CSC de Namur-Dinant étaient dans la rue pour sensibiliser le grand public à la problématique du coût des études supérieures.

Le prix des études supérieures constitue un véritable obstacle pour des étudiants issus de familles des milieux populaires, voire de la classe moyenne. Compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat, ces coûts ont tendance à peser de plus en plus lourd dans le budget des familles. Plusieurs associations de jeunesse, dont les Jeunes CSC, ont uni leurs forces pour obtenir la démocratisation des études supérieures et elles ont lancé la campagne «Respect».

D'abord, les jeunes ont mené une enquête destinée à mesurer le coût réel d'une année d'études supérieures: il va de 10.000 à 12.000 euros pour un étudiant en kot, et de 6.000 à 7.000 euros pour un étudiant non-koteur. A ce prix, il ne faut pas s'étonner de ne trouver dans le supérieur qu'une proportion infime d'étudiants issus de familles peu fortunées.

Ensuite, les jeunes ont voulu sensibiliser le grand public à cette problématique. C'est ainsi que, le 7 novembre dernier, les Jeunes CSC de Namur-Dinant ont installé un stand sur la place d'Armes: ils ont abordé les jeunes, leur ont offert une soupe – verte, bien sûr – et leur ont proposé une pétition qui a recueilli 88 signatures en un peu plus d'une heure. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de présenter l'action des Jeunes CSC.

● Pierre Ledecq, Jeunes CSC de Namur



www.respect.be

Le syndicat a de l'avenir

On les rencontre aux festivals, dans les manifs, sur des scènes ou dans les salons. Ils sont actifs dans les débats sur la formation en alternance, les jobs, les «premiers» emplois, l'accompagnement des jeunes chômeurs. Comment les jeunes découvrent-ils la CSC? Qu'est-ce qui les pousse à agir? Paroles de jeunes militants récoltées à l'occasion de la rencontre nationale du 25 octobre dernier et des 40 ans des Jeunes CSC.

Saida, de Bruxelles

Coups de gueule en scène



Je travaille dans une boîte événementielle à la chambre du commerce. J'ai découvert les Jeunes CSC en cherchant une formation en théâtre. J'ai été attirée par le logo. En plus du théâtre, les Jeunes CSC m'ont proposé de faire partie d'un comité. J'ai trouvé le côté

associatif très intéressant. Je suis devenue militante sans m'en rendre compte. En tant que jeune, on se sent enfin écouté et c'est un grand soulagement. Militer signifie pour moi exprimer mes coups de gueule contre l'injustice, par rapport à l'emploi notamment. J'ai envie de les transmettre à d'autres jeunes et le théâtre permet de le faire. Le 5 décembre, notre groupe de Bruxelles présentera une pièce sur le thème de l'emploi durable et du travail décent. J'y explique toutes les étapes par lesquelles je suis passée.

Caroline, de Liège

Des obligations aussi



Je travaille depuis un an à la CSC au service «chômage» et je suis aux Jeunes CSC depuis neuf mois. Les 14 et 15 août, à Liège, on a organisé deux concerts pour se faire voir. Nous avons tenu un bar et nous avons fait signer la pétition «JO propres».

Ce dont je me rends compte en travaillant au service «chômage», c'est que les jeunes ne sont pas bien informés de leurs obligations. Par exemple, certains croient que quand ils s'inscrivent au Forem pour un «stage d'attente», ils doivent se contenter d'attendre pour avoir leurs sous.

L'année dernière, on est allé visiter Lyon pour découvrir le modèle de transport ferroviaire et fluvial. On est aussi allé visiter le Salon du développement durable.

Ludovic, de Charleroi

Des films ici et là-bas



Mes parents m'ont inscrit aux Jeunes CSC à l'âge de 14 ans parce qu'ils trouvaient que c'était important pour mon avenir. Je n'ai pas trop trouvé ma place à cet âge-là. En 2003, il n'y avait plus de permanent et il fallait qu'on bouge par nous-mêmes. Aujourd'hui, j'ai 20

ans et je suis une formation d'éducateur. À Charleroi, il y a maintenant plusieurs groupes: le groupe «théâtre» où on fait des saynètes sur l'emploi et des spectacles de rue, le groupe «jeux de rôle», plus axé sur le détachement, l'empiro qui joue sur l'actualité et le groupe de musique, qui fait découvrir de nouveaux talents.

Notre outil principal, c'est la vidéo. Nous nous appuyons sur l'actu qui touche. Par exemple, on a fait un film sur les chômeurs à Charleroi «Y a-t-il un boulot pour sauver le chômeur?». On y a montré leurs réalités, les usines qui ferment, le manque d'emploi, les patrons qui profitent de la situation.

En 2005, on est allé en Pologne rendre visite au syndicat Solidamosc. Cette année, on voudrait permettre à un jeune de partir au Rwanda. L'objectif serait de faire un film sur un village, une famille, leur nourriture, leur environnement, les animaux, la sécheresse... On voudrait faire une recherche approfondie.

La militance pour moi, c'est la fierté d'aider les gens, de donner une étincelle à leur angoisse, d'essayer de faire des activités pour qu'ils se sentent mieux quel que soit leur âge. La militance est très importante aujourd'hui car le monde est difficile. On a besoin de personnes comme nous pour changer les incohérences du système.

Olivier, de Verviers

Les métiers de l'environnement



Je suis sorti de l'école il y a dix ans et je suis responsable d'un terrain de golf. Je suis entré aux Jeunes CSC par un ami et je suis enthousiaste. La première réunion avait pour thème l'environnement, un thème que j'affectionne et qui me parle. On a décidé de mener à bien des projets sur ce thème. On va organiser prochainement un moment de découverte des métiers de l'environnement. On voudrait aussi célébrer les écoles pour expliquer aux jeunes les obstacles qu'ils vont rencontrer à la sortie de l'école. J'ai conscience d'apprendre à trouver les moyens pour arriver à nos fins. La militance est un travail de tous les jours. Il y a moins de collectivité aujourd'hui. Les jeunes s'intéressent à leurs amis, ils n'ont pas conscience de leur avenir, ils fonctionnent au jour le jour. C'est plus difficile de trouver des jeunes pour militer, mais quand on les trouve, ils s'investissent à 100%.

Christelle, de Tournai

Rebelle face aux injustices



Je suis entrée chez les Jeunes par hasard, en suivant une formation dans ses locaux. J'ai une formation en secrétariat et comptabilité. J'ai travaillé dans une entreprise et j'ai été licenciée. Pour le moment, je me forme comme auxiliaire de la petite enfance.

Ma première manif, c'était contre la directive Bolkestein. Après, j'ai participé à celles des travailleurs des titres-services et de Renault. Le fait de recevoir du courrier sur ces questions m'a mobilisée.

Je milite aussi à Vie féminine. L'année dernière, on a diffusé un film sur le travail et la précarité des femmes. Aux Jeunes CSC, on travaille sur l'emploi, les jobs d'étudiant, comment s'en sortir après les études... À Vie féminine, on a adopté une charte des militants en dix points. Je vais la proposer aux jeunes.

Je me considère comme rebelle. Face aux injustices, on ne peut pas faire comme si on ne voyait rien. Militer signifie pour moi défendre les droits des jeunes et des autres personnes pour essayer de trouver des solutions aux problèmes actuels. Si on a un problème, on doit savoir qu'on a le soutien des autres.

Frédéric, du Brabant wallon

Essayer un autre système



Mon père m'avait affilié à la CSC et j'ai assisté à ma première réunion via un copain vers 20 ans. J'en ai 25 aujourd'hui et je cherche du travail. J'ai été sanctionné par l'Onem pour quatre mois parce qu'il estimait que je n'avais pas répondu à assez d'offres d'emploi.

Mais comment chercher de l'emploi sans avoir de ressources? J'ai fait une demande d'aide au CPAS.

Le thème le plus sensible pour moi, c'est la solidarité. On a été voir une pièce de théâtre qui nous a sensibilisés à la question de l'extrême droite. Le 28 novembre, on va participer à l'action «Trop c'est trop», à Namur, qui doit montrer la difficulté de trouver du boulot alors qu'il n'y a qu'un emploi pour 32 demandeurs d'emploi, que les employeurs en demandent toujours plus et des choses impossibles à avoir à la sortie de l'école, comme un permis de conduire ou 5 ans d'expérience.

Militer aujourd'hui, c'est exprimer ses idées, se projeter dans l'avenir pour essayer autre chose que le système capitaliste. La crise prouve que le système n'est pas bon.

© Propos recueillis par D.C.

Une action en évolution

Les Jeunes CSC sont nés en 1968 et n'ont pas pris une ride. Quarante ans plus tard, le contexte social, politique et économique a changé. La militance s'est adaptée. L'action des Jeunes CSC est plus que jamais précieuse pour le mouvement syndical: c'est sur elle que reposent la préparation aux enjeux futurs, mais aussi la prise en compte des réalités des jeunes d'aujourd'hui. Le syndicat est peu ou mal connu par ce public alors qu'il peut lui apporter énormément, au niveau des services mais aussi de l'écoute et de la défense de ses droits dans une démarche solidaire. ●

www.jeunes-csc.be

enter
L'AFFILIATION À LA CSC EST GRATUITE POUR LES JEUNES ENTRE 15 ET 25 ANS QUI SONT ÉTUDIANTS, DEMANDEURS D'EMPLOI NON INDEMNISÉS OU APPRENTIS.

www.csc-enter.be

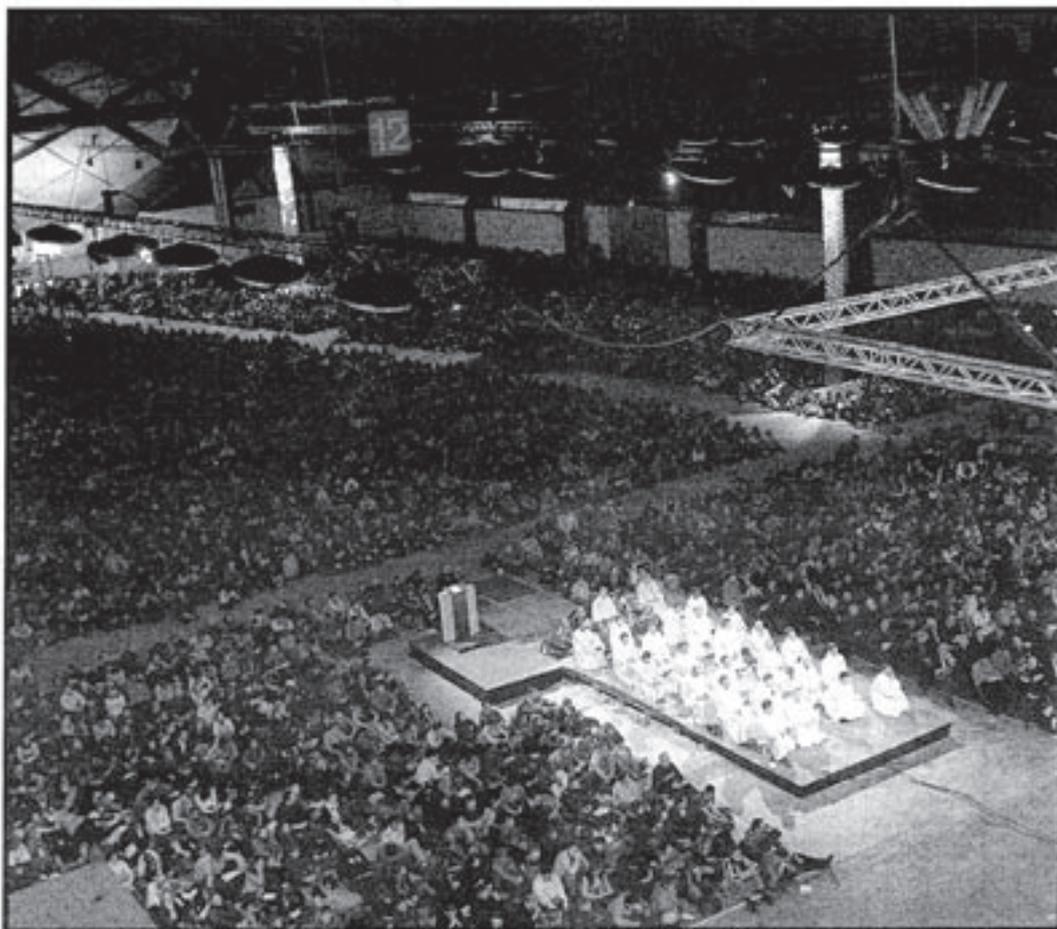
EPINGLÉ POUR VOUS

● Revue de presse	36
<i>Taizé à Bruxelles</i>	36
<i>Colloque FRB : Vivre dans une famille recomposée</i>	37
<i>Aide à la Jeunesse</i>	38
<i>Jeunes et environnement</i>	39

.....

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

Ils se taisent



■ Ils auront appris le silence : ce silence qui, de la franc-maçonnerie au monachisme est conseillé à ceux qui veulent bâtir le monde et défricher les terres malsaines.

► Pendant que quarante mille jeunes se taisent à Bruxelles, la guerre se porte bien, des mariages s'achètent et se vendent et des riches s'enrichissent sans état d'âme. Mais c'est un premier pas.



Lucien NOULLEZ

Chroniqueur

Quarante mille jeunes se taisent. Cela se passe aujourd'hui, en décembre 2008 dans les grands Palais du Heysel, à Bruxelles.

Ils se taisent. Ils viennent de Lituanie, d'Espagne, d'Italie, de Pologne, d'Allemagne, de Hongrie, de Roumanie... Ils se taisent dans toutes leurs langues. Ils sont presque collés les uns aux autres et la plupart d'entre eux ont enfoui leur visage dans leurs mains.

Pendant que cette jeunesse cosmopolite observe, sans qu'aucun deuil particulier ne le commande, un long temps de silences, l'armée israélienne riposte aux frappes du Hamas. La guerre se porte bien, en Afrique et ailleurs. Les religions continuent de faire la leçon. Les groupes de musique agressive prolifèrent. Les banques grelottent. Herman Van Rompuy tente à se frayer une légitimité dans le concert des commentaires plus ou moins persifleurs.

Pendant qu'ils se taisent, on peut enten-

dre, sur la planète, le hurlement des femmes violées, la clameur des tortures, des excisions, des prostitutions forcées, des mariages achetés et vendus, des gosses mutilés par les champs de mine, des gosses exploités par le travail ou la mendicité, des gosses hurlant de faim, des gosses armés par les adultes, des gosses gavés de gadgets et d'ignorance, des gosses vendus aux pédophiles du tourisme sexuel.

Pendant qu'ils se taisent, des riches s'enrichissent sans état d'âme, des hommes meurent de froid dans la rue, des bandes s'organisent, des marchands de canons prospectent de nouveaux marchés, des producteurs concoctent des programmes débiles et alléchants pour attirer les annonceurs et faire, comme on dit, de l'audimat.

Pendant qu'ils se taisent, on déforeste, on

pollue, on burine la couche d'ozone, on confisque l'eau, on encrasse les terres.

Mais ils se taisent, et moi qui suis un peu trop raide désormais et un peu trop lourd pour m'accroupir à leur côté, je les regarde, je les écoute, je laisse monter en moi ma simple admiration.

Car le silence d'une foule donne à entendre un souffle étonnant. C'est même la plus belle musique du monde. On tousse un peu, par-ci, par là, bien sûr, c'est la saison des rhumes... On chuchote bien dans quelques coins : on est à l'âge des chahuts. Mais, dans l'ensemble, je sens bien que personne ne veut gâcher ce moment rare. Se taire un peu. Se taire même au fond de soi.

Cette foule de jeunes aura bien des difficultés à affronter. Les crises, les violences, l'épuisement des ressources naturelles sont devant eux. Et ils le savent.

Bien sûr, certains d'entre eux ne sortiront pas du système. Dans dix ans, dans vingt ans, on en trouvera aussi aux commandes du cynisme et de l'argent gagné sans scrupule...

Mais la plupart auront appris, aujourd'hui même le premier pas de la sobriété, de la justice, de la

raison et de la sagesse.

Ils auront appris le silence ; ce silence qui, de la franc-maçonnerie au monachisme est toujours conseillé à ceux qui veulent bâtir le monde et défricher les terres malsaines. Ce silence qui porte à vivre ; ce silence qui, je crois, aura un jour le dernier mot. ■

LE SILENCE, JE CROIS,
AURA UN JOUR
LE DERNIER MOT

Familles recomposées : ni idyllique ni sordide, simplement plus difficile

Moins de revenus, moins de place pour vivre, plus de difficultés à l'école... Selon une étude de la Fondation Roi Baudouin (FRB), les enfants vivant dans des familles recomposées vivent globalement moins bien que les autres.

Mon demi-frère, ton ex-beau-père, sa belle-mère, le grand-père de ma demi-sœur. La famille se réinvente, se décompose et se recompose aux rythmes des ruptures, des rencontres, des naissances. Vivre dans une famille recomposée n'est plus une exception mais un lieu commun pour de nombreux enfants aujourd'hui. Pour autant, cette réalité devenue palpable n'a jamais été vraiment chiffrée et analysée. C'est pour pallier cette carence que la Fondation a mis sur pied un colloque faisant le tour de la question¹. Quelle est la définition d'une famille recomposée? Comment vit-elle? Comment les enfants y trouvent-ils leur place? Juristes, sociologues et journalistes se sont efforcés de décortiquer la vie de ces familles, des croyances religieuses à la pratique des loisirs, du bien-être matériel au parcours scolaire des enfants. Les enfants aussi ont été entendus sur leur manière de vivre les événements.

Les chercheurs estiment qu'il y aurait entre 5,2 % et 7 % de familles recomposées en Belgique, environ 10 % de familles monoparentales et entre 83 et 85 % de familles dites classiques. Du point de vue des enfants, 10 % d'entre eux vivent dans une famille recomposée, au moins à temps partiel. Nous sommes dans la moyenne européenne; les pays scandinaves montent à 25 % d'enfants dans une famille recomposée. « Quand on parle de la problématique, on navigue entre deux visions, l'une idyllique et l'autre sordide faite de bagarres entre beaux-parents et beaux-enfants. La réalité est entre ces deux extrêmes », explique Marie-Thérèse Casman² qui a participé à l'étude commanditée par la FRB.

Familles monoparentales plus touchées par la pauvreté

Si le statut de la famille est *a priori* de l'ordre de l'intime, difficile d'ignorer qu'il peut y avoir des répercussions importantes sur le bien-être de l'enfant et sur sa scolarité. Les analyses effectuées par les chercheurs se sont basées sur une enquête longitudinale menée auprès de 3 000 ménages durant onze ans (1992-2002) et, glo-

balement, les données montrent effectivement que la qualité de vie des enfants est liée à la composition de la famille : de moins bonne à meilleure selon qu'elle est monoparentale, recomposée ou classique. Ainsi, la pauvreté touche 47,8 % des familles monoparentales, 34,2 % des familles recomposées et 24 % des familles classiques; le manque d'espace à l'intérieur du logement touche 19,6 % des familles monoparentales, 18,9 % des familles recomposées et 5,8 % des familles classiques. Les statistiques suivent la même logique en ce qui concerne la pratique d'activités extra-scolaires par les enfants (53,6 %, 58 % et 66,9 %), la pratique de loisirs de la famille ou le niveau de satisfaction par rapport à sa vie sociale, professionnelle ou financière. Une exception a été relevée en ce qui concerne le retard scolaire : ce sont d'abord les enfants des familles recomposées qui sont touchés : 39,9 % d'entre eux ont au moins une année de retard scolaire, contre 18 % dans les familles classiques et 29 % dans les familles monoparentales. Ceci s'explique par le fait que ce sont les familles recomposées qui comportent le plus d'enfants d'âge élevé, ce qui détermine aussi le retard scolaire.

Forte de ces analyses, la FRB a lancé quelques pistes de réflexion ainsi que des propositions concrètes pour améliorer le bien-être des enfants vivant dans ces nouvelles familles. Comme la mise en place d'un système de double adresse pour les enfants vivant entre les domiciles paternel et maternel ou la révision des normes dans les logements sociaux pour que les familles recomposées puissent disposer d'un plus grand nombre de chambres, fussent-elles occupées à temps partiel. Sur le plan juridique, la Fondation préconise d'élargir la réflexion sur l'opportunité de formaliser les relations entre beaux-parents et enfants. Sur le plan sociétal, elle pointe la nécessité de réfléchir au rôle de la famille élargie et des éducateurs au sens large qui peuvent apporter un soutien non négligeable aux jeunes confrontés aux difficultés d'une famille en décomposition ou recomposition.

1. « Vivre dans une famille recomposée, regards sur l'univers des enfants et des jeunes », colloque organisé par la Fondation Roi Baudouin, le 6 novembre 2008. La publication liée au colloque (128 pages) est téléchargeable gratuitement sur le site <http://www.kbs-frb.be>. Elle peut également être commandée au 070 23 37 28.

2. Marie-Thérèse Casman est directrice scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociales de l'université de Liège.

La capacité des centres triplera d'ici à 2012

L'AMÉNAGEMENT de pavillons à St-Hubert et la construction d'un centre à Achêne créeront 170 places.

D'ici à 2012, la Belgique disposera de 330 places supplémentaires dans des centres fédéraux fermés spécialement commis à la prise en charge des mineurs dessaisis – des adolescents âgés d'au moins 16 ans dont le juge de la jeunesse s'est dessaisi du dossier en le renvoyant devant la justice ordinaire – qui ont été condamnés ou qui attendent d'être jugés par une juridiction correctionnelle.

Une bonne moitié de ces places (170) sera dévolue aux jeunes relevant d'une juridiction francophone ou germanophone : 50 d'entre elles seront aménagées dès 2009 dans les pavillons 3 et 4 de la prison de Saint-Hubert, les 120 autres seront regroupées au sein du nouveau centre fédéral fermé d'Achêne dont la construction devrait être terminée en 2012. A cette date, la Communauté française disposera ainsi de 240 places « fermées » – une nouvelle section « fermée » de dix places sera également opérationnelle à Wauthier-Braine en 2009 – pour 85 actuellement.

En 2006, Laurette Onkelinx, alors ministre de la Justice, avait proposé la création de deux cen-

tres fédéraux fermés pour permettre à la Belgique – plusieurs fois condamnée à ce propos – de mieux répondre à ses obligations dans la prise en charge des mineurs détenus. L'investissement devenait d'autant plus urgent que la Communauté flamande avait, cette année-là, émis le souhait de récupérer le bâtiment du centre fédéral fermé d'Everberg (50 places dont 26 réservées aux jeunes détenus francophones).

Encadrement renforcé

L'idée, alors, avait été de construire un centre à Florennes (126 places), l'autre à Everberg (124). Des problèmes techniques avaient eu raison du projet à Florennes.

L'urgence avait donc conduit le ministre de la Justice Jo Vandeurzen à proposer à court terme l'aménagement d'une partie des prisons de Saint-Hubert et de Tongres qui permettrait d'accroître l'offre de prise en charge en attendant la construction des deux nouveaux centres : l'un sur le site d'Everberg (126 places réservées aux jeunes détenus flamands), l'autre à Achêne.

Lundi après-midi, on a procédé à la signature d'un protocole entre le ministre Vandeurzen et les différentes entités fédérées qui sont parties prenantes au projet – dont la Communauté française représentée par la ministre Catherine Fonck.

« La Communauté française devra renforcer l'encadrement éducatif et pédagogique afin de garantir la prise en charge efficace des 24 jeunes supplémentaires qui seront admis à Saint-Hubert, a signalé la ministre Fonck. Au total, l'encadrement éducatif de la nouvelle structure de Saint-Hubert s'élèvera à 118 équivalents temps plein et représentera un investissement annuel de 5 millions d'euros. »

La ministre a également rappelé que la création de ces nouvelles places fermées viendra compléter diverses mesures déjà adoptées pour assurer une prise en charge plus efficace de ce public particulier : un suivi renforcé des jeunes, après leur sortie, pour réduire les risques de récidive, la mise sur pied de « séjours de rupture » pour les jeunes les plus difficiles qui ont besoin de rompre avec leur milieu et leurs habitudes ou encore le recours plus systématique à des mesures réparatrices comme les travaux d'intérêt général ou la médiation. ■

STÉPHANE DETAILLE



UN AUTRE CENTRE sera construit sur le site d'Everberg : 126 places dévolues à de jeunes détenus flamands. © PIERRE-YVES, THENPONT.

Jeunesse, soigne ta forêt

► Les associations de jeunesse et l'IBGE organisent l'action "Soigne ta forêt!", ce week-end.

► But : sensibiliser les jeunes à sa préservation.

La Forêt de Soignes est un héritage tellement exceptionnel. Il faut la respecter, et surtout la préserver." Stéphane Van Wijnsberghe, responsable de la sous-division Forêt et Nature à l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE), ne tarit pas d'éloges à l'égard du domaine naturel. Passionné, il l'est. Inquiet de sa protection également. Puisqu'il convient d'agir progressivement, ce sont les jeunes qui seront, ce week-end, sensibilisés à la cause, via l'action "Soigne ta forêt!"

A quelques pas du centre de Bruxelles, la Forêt de Soignes a son petit succès : badauds, joggers, étudiants ou familles en occupent régulièrement le paysage. Loin de condamner cette fréquentation, que du contraire, l'IBGE évoque malgré tout la "pression", ou du moins l'impact négatif qu'elle engendre sur

l'écosystème de la forêt. "Il est nécessaire, pour le bien général, d'instaurer des règles d'usage de la forêt pour en limiter la dégradation", explique Stéphane Van Wijnsberghe.

Recherche d'équilibre

Première cible : les mouvements de jeunesse. Ces "scouts toujours prêts", friands d'activités en pleine nature, se montrent bien disposés à maintenir celles-ci, de façon intelligente. Voici plus d'un an, joignant le geste à la parole, dix-huit associations de jeunesse ont échangé leurs points de vue avec Bruxelles Environnement-IBGE sur la question. Objectif : atteindre l'équilibre entre protection du patrimoine naturel et disponibilité des espaces pour des activités récréatives et éducatives. Résultat : les deux parties ont rédigé une charte de collaboration. "Il s'agit d'un cadre général reprenant les engagements réciproques, déclare Stéphane Van Wijnsberghe. Respect et mobilisation en sont les notions clés."

Après la détermination de lieux fréquentables par les groupes de jeunes dans la Forêt de Soignes – les chemins et cinq zones de jeu –, "Soigne ta forêt!"

est le premier événement important qui découle de ce partenariat.

Un week-end très nature

Durant ce week-end, la forêt accueillera les groupes de jeunes qui souhaitent en approfondir la connaissance et participer à sa gestion. "Il est fondamental que ce jeune public prenne conscience de la fragilité du lieu, souligne le chargé en Forêt et Nature. Comme chacun, ils doivent avoir un comportement responsable. Ce week-end les aidera à l'apprendre."

Au programme : des ateliers de service (arrachage de plantes invasives,...), et de découvertes et sensibilisation (promenades guidées,...). Le tout étant organisé tant par les associations amies de la forêt que par les mouvements de jeunesse mêmes.

Et, en dépit des apparences, ce week-end est ouvert à tous, car à ce stade le citoyen n'est pas encore la cible d'une campagne directe. "Nous cherchons encore les moyens de s'adresser au tout public, reconnaît Stéphane Van Wijnsberghe. En attendant, tout le monde est bienvenu.

N.N. (st.)

► Infos : les 15 et 16 novembre -  www.soigne-ta-foret.be

Natagora organise des "Chantiers nature"

► Natagora convie chacun, ce week-end, à participer à l'entretien de réserves naturelles wallonnes et bruxelloises.

Si vous n'avez aucun projet ce week-end et appréciez les activités utiles et agréables, en voici une qui devrait tout à la fois vous occuper les mains et faire découvrir des milieux naturels remarquables. En ces jours consacrés au vert, "Natagora", association dédiée à la protection de la nature en Wallonie et à Bruxelles, organise son "Week-end pour la nature". A cette occasion, l'association encourage chacun à mettre positivement son grain de sel en participant à la conservation et la gestion d'une quinzaine de réserves naturelles wallonnes et bruxelloises, au travers de dix-huit activités. L'objectif de Natagora est d'enrayer la dégradation de la biodiversité. Il s'agit, pour y parvenir, de reconstituer peu à peu la nature vers un état convenable, en équilibre avec les activités humaines.

Les aménagements outranciers, l'urbanisation et les pollutions incessantes détruisent progressive-

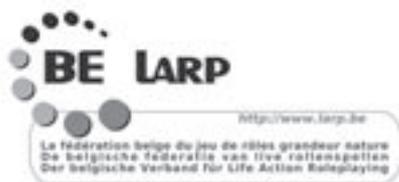
ment les derniers espaces naturels, faisant de la sorte peser de lourdes menaces sur la faune et la flore. Leur donner le statut de réserve naturelle, comme Natagora veille à le faire, permet de les protéger efficacement et de préserver leur biodiversité. Mais la tâche ne s'arrête pas là, il est également indispensable de les entretenir.

Aussi la préservation de ces sites naturels nécessite-t-elle une intervention humaine. Autrement dit, il y a un besoin de bras ! Les bénévoles de Natagora s'investissent déjà toute l'année : creuser des mares, faucher des prés, aménager des sentiers ou débroussailler sont autant d'actions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre. Mais comme "plus on est, mieux c'est", l'association propose à chacun de poser un acte concret ce samedi, dans le site naturel bruxellois "Les Silex", à Watermael-Boitsfort; et dimanche dans la zone humide du Broek, à Uccle. Pour ce faire, rien n'est moins simple : il suffit de se munir de gants, bottes, pique-nique et coupe branches. Au menu : nature, visites, travail et découvertes.

N.N. (st.)

► Infos : 081.830.570 -  www.natagora.be

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Be-larp
info@larp.be
www.larp.be



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be - www.cjc.be



Fédération Nationale
des Patros (FNP)
Rue de l'Hôpital 17, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be

Fédération Nationale des
Patros Féminins (FNPF)
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte
Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. : 02/534.20.28
Fax : 02/534.61.10
info@gratte.org
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.33.56
info@entraideetamitie.be
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière
Chrétienne (JOC)
Rue d'Anderlecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. et Fax : 02/534.61.10
Secretariat.joc@joc.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne
Féminine (JOCF)
Rue des Mouchérons 3, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
Secretariat.jocf@joc.be



Jeunes CSC (JCSC)
Chaussée de Haecht, 579
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be

Jeune Et Citoyen (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



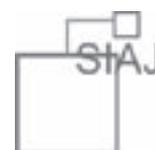
Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)
Rue Docteur Liénard, 2
7012 Jemappes
Tél. : 0476/84.94.56
Fax : 065/82.28.94
info@acmj.be
www.acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge
du Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
Am@cj1160.org
http://devenirbelge.wordpress.com

Service d'Information et d'Animation
des Jeunes (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

